RECIT HISTORIQUE

DE LA

PROGRESSION FINANCIERE

DE

LA CAISSE D'ECONOMIE

DE

NOTRE-DAME DE QUEBEC

PAR

FRANCOIS VEZINA

DEUXIÈME DÉCADE

QUÉBEC:
IMPRIMÉ PAR LABERGE & GINGRAS

1878

No. 5548
Bibliothèque
DE
VICTOR MORIN
MONTRÉAL
Rec 12-35
RB 200981

L74 Bra

RECIT HISTORIQUE

DE LA

PROGRESSION FINANCIERE

DE

LA CAISSE D'ECONOMIE

DE

NOTRE-DAME DE QUEBEC

PAR

FRANCOIS VEZINA

DEUXIÈME DÉCADE

QUÉBEC:
IMPRIMÉ PAR LABERGE & GINGRAS

1878

RÉCIT HISTORIQUE

DE

LA CAISSE D'ECONOMIE

DE

NOTRE-DAME DE QUEBEC

—

En mai, 1858, nous disions dans le *Courrier du Canada*, lorsque nous complétions le récit historique pour les premières dix années de la Caisse d'Économie de Notre-Dame de Québec, que nous ne pouvions que faire des vœux pour qu'il nous fut donné, à nous, de venir au bout de dix autres années, fournir un second compte-rendu général, accusant des succès et des progrès proportionnels et analogues à ceux que nous avions eu à enrégistrer, dans les quelques pages alors publiées.

La providence nous a conservé sain et sauf, toujours disposé pour le bien de nos compatriotes, et nous sommes prêt à rapporter non-seulement les opérations de notre chère institution de bienfaisance pendant les dix années écoulées entre 1858 et 1868, mais aussi jusqu'en 1878, où nous terminerons ce récit historique, en laissant à d'autres amis de l'Institution, de continuer un travail intéressant au double point de vue économique et philantropique.

En 1858, nous avions droit de dire le prix que nous attachions à l'existence de la Caisse d'Économie

Notre-Dame de Québec, et nous avions raison d'évoquer des souvenirs qui ne sont pas sans charmes et sans consolations ; les bienfaits de cette institution sont sensibles, et vous avez déjà accepté l'augure des bons résultats qu'elle donnera encore.

L'avenir, il faut l'espérer, montrera pour notre Institution une intéressante destinée ; en examinant les faits accomplis pendant la première décade, en lisant le récit de ses opérations pendant les deux autres décades, nous verrons que les événements opérés ont ouvert d'une manière satisfaisante, la voie désirable que la Caisse a suivie.

Le 15 juin 1857, Monseigneur de Tloa, fut nommé président-honoraire, et les honorables R.-E. Caron et A.-N. Morin, vice-présidents-honoraires. A la même date, il y avait assemblée spéciale des directeurs de la Caisse d'Économie au sujet de l'élargissement de la rue St.-Jean. Le 18 du même mois, le conseil-de-ville, communique aux directeurs de la Caisse, une résolution sur le même sujet, laquelle est immédiatement prise en considération par les directeurs qui y concourent sans conditions. La seule faveur demandée par les directeurs de la Caisse, est celle de bâtir des caves sous la rue, c'est-à-dire, sous la partie du terrain donné par la Caisse, pour l'élargissement de la rue. Et les directeurs expriment au conseil, l'espérance de voir réussir cette entreprise, en priant les membres du conseil d'engager, par tous les moyens, les autres propriétaires à suivre l'exemple de la Caisse d'Économie. Le 16 août suivant, le conseil passe un règlement accordant la confection des caves demandées par les directeurs de la Caisse.

Le public de Québec se rappellera que dans cette amélioration projetée par le conseil-de-ville, la Caisse d'Économie Notre-Dame de Québec, avait fait acte de générosité et de patriotisme, en accordant le terrain demandé pour la modique somme de deux cents piastres. Cette somme fut votée par le conseil et promise d'être payée aussitôt après la passation du règlement à cet effet, mais aujonrd'hui, après une période de vingt-un ans, la somme n'a pas encore été payée et l'élargissement de la rue St.-Jean est encore à l'état de considération, après avoir privé la Caisse d'Economie de l'avantage laissée aux autres propriétaires d'avoir leurs propriétés sur la rue.

Les directeurs de la Caisse continuaient tranquillement les travaux de leur bâtisse sur la dite rue St.-Jean, et fidèles aux principes religieux de la constitution de la Caisse, ils ordonnaient, le 22 d'août 1857, qu'une messe serait chantée à l'église St.-Jean pour le succès de cette bâtisse.

Une crise assez sévère régnait alors dans le Bas-Canada, et l'administration plus ou moins encourageante d'une institution à Québec, du genre de celle de la Caisse d'Économie Notre-Dame, apportait des doutes et des craintes dans l'esprit de ses habitués. De là des rumeurs de toutes sortes sur la stabilité et la solvabilité de la Caisse, et le *Journal de Québec*, mal informé, publiait qu'il y avait course sur la Caisse d'Économie Notre-Dame. C'étaient autant de mensonges, puisque les opérations de la Caisse étaient faciles, et que l'Institution, tout en payant alors, chose toute naturelle, de grandes sommes à ses déposants, était solide et aisée dans ses transactions financières. A la demande des directeurs, et sur

leurs informations données, les propriétaires du *Journal de Québec* retractèrent en octobre 1857, d'une manière honorable, l'erreur qui s'était glissée innocemment et firent une éloge bien méritée de l'administration exemplaire des affaires de la Caisse d'Économie Notre-Dame de Québec.

Le manque d'ouvrage chez la classe ouvrière continuait de se faire sentir et la misère donnait des craintes pour l'hiver qui arrivait. En novembre, 1857, le conseil de la corporation, dans le but de donner de l'ouvrage aux classes journalières et ouvrières de Québec, crut devoir faire exécuter certains travaux publics. Le conseil s'adressa à la direction de la Caisse pour en obtenir un emprunt. La Direction regretta de refuser ce prêt, eu égard à l'entreprise que la Caisse avait elle-même sur les bras, la bâtisse de sa maison de banque ; mais les directeurs ne manquèrent pas de donner de l'ouvrage à un grand nombre de journaliers de Québec, aux travaux de cette bâtisse en construction.

La crise continuait toujours ses ravages et faisait régner des craintes dans l'esprit du public et des directeurs même de la Caisse. En effet, au moment où les directeurs bâtissaient leur édifice, la Société de Bâtisse qui avait promis des avances à la Caisse, manquait à ses engagements, les dépôts, tout naturellement, étaient peu nombreux, les remboursements étaient considérables. Le secrétaire-trésorier de la Caisse, plein de courage, employait toutes ses capacités financières pour faire face à tous les obstacles. Dans la rentrée des placements qu'il forçait, deux corps publics, la corporation de Québec et la compagnie du chemin de fer du Nord faisaient défaut.

Des difficultés pécuniaires se présentaient chez certains contracteurs de la bâtisse, et il fallait y pourvoir. C'est alors que le secrétaire-trésorier, à la date du 13 février 1858, prépara un rapport important, plein de sagesse et de bons avis à suivre, ce qui rassura les esprits et mit la confiance dans l'esprit de ceux des directeurs qui avaient osé exprimer des craintes. Son rapport fut approuvé et eut son bon effet. Dans ce rapport, Monsieur le secrétaire-trésorier parlait aussi des arrangements à prendre pour le salaire des officiers, du compte des *extras* de la part des ouvriers, de la ratification des titres de la propriété, ainsi que de l'approbation des comptes des contracteurs par l'architecte.

La tranquilité était rétablie et tout allait à merveille. Le 21 mai 1858, des préparatifs étaient faits pour occuper les bureaux de la Caisse dans la nouvelle bâtisse. Et dans le même temps, une assemblée des fondateurs était convoquée pour régler le taux d'intérêt sur les dépôts. Le 31 mai 1858, il était statué par les fondateurs qu'un intérêt de 5 p. 100 serait payé aux déposants sur les sommes de 30 sous à deux cents louis, et de 4 p. 100 sur les sommes de deux cents louis à cinq cents louis. Le même jour Messieurs Isaïe Gaudry et Michel Bilodeau furent nommés auditeurs des comptes de la Caisse.

Nous avons l'honneur de référer le lecteur au 10me rapport des directeurs aux fondateurs de l'Institution, ainsi qu'aux états qui l'accompagnent.

F. Vezina

Caisse d'Economie Notre-Dame de Quebec

La dixième assemblée générale annuelle des fondateurs de cette institution eût lieu le 21 de juin courant.

M. Pierre Gauvreau fut prié d'agir comme président et M. F. Vézina comme secrétaire.

Le président exposa en peu de mots le but de l'assemblée.

Les minutes de la dernière assemblée annuelle, furent lues et approuvées.

M. le Dr. Robitaille, en sa qualité de président de l'Institution, donna lecture du rapport suivant.

Dixième rapport aux fondateurs de la Caisse d'Économie Notre-Dame.

Les directeurs ont l'honneur de présenter le rapport annuel des opérations financières de la Caisse, et ils ont encore plus que par le passé, raison d'être satisfaits du bilan qu'ils vont vous soumettre surtout si on porte sa pensée sur la gêne extrême où s'est trouvé naguère le commerce et les embarras éprouvés par les banques et les caisses d'Économie.

Les dépôts de l'année s'élèvent à la somme de £77,604 5 8 ; les remboursements à celle de £75,934 18 1 ; Les dépôts ont dépassé en valeur ceux de l'an

dernier, d'une somme de £28,000 0 0 ; Le fonds de réserve est augmenté de £650 ; donnant somme toute £2,850 au profit de la Caisse. Les dépenses, tout compris ne s'élèvent qu'à la somme de £189 16 9 pour l'année.

Ces chiffres parlent plus éloquemment que tout ce que nous pourrions dire pour démontrer que la Caisse est dans un état prospère, et que la confiance publique n'a pas fait défaut à notre institution, même dans les temps les plus critiques.

Confiant dans l'avenir, les directeurs, après avoir consulté les fondateurs, ont jugé à propos de donner aux déposants un intérêt plus élevé, étant convaincus, après mûre délibération, que le fonds de réserve permettait de faire ce changement, en faveur des déposants sans compromettre néanmoins la stabilité de la Caisse.

A dater du 1er juin, un intérêt de cinq pour cent est accordé pour toute somme n'excédant pas £200 et 4 pour cent sur les dépôts depuis £200 jusqu'à £500.

Le poste central que nous occupons aujourd'hui nous porte à croire que les affaires de la Caisse ne pourront qu'augmenter considérablement. C'est dans cet espoir que les directeurs ont pris des arrangements dans le personnel de l'établissement pour que les affaires s'y transigent régulièrement et avec célérité, de manière à satisfaire tout le monde. Depuis que la Caisse existe, les dépôts ont été faits à la banque de Québec, et les directeurs éprouvent du plaisir à reconnaître les bons égards du président, des directeurs et du Caissier de cette banque ; dans les temps

où les directeurs pouvaient appréhender quelque gène momentanée, ils ont reçu de ces messieurs l'assurance d'une parfaite confiance dans notre Institution. Les directeurs profitent de ce moment favorable pour leur offrir leurs remerciments.

Nous avons complété notre 10ème année d'existence et aujourd'hui la Caisse d'Économie Notre-Dame a pris rang parmi les plus belles institutions financières de ce pays. Les directeurs se flattent qu'elle progressera de plus en plus et qu'elle conservera toujours la confiance publique.

Dans notre opinion, le moment est arrivé où les fondateurs de la Caisse en dehors des affaires qui regardent cette Institution, doiveut prendre l'iniative, dans la fondation d'une banque d'escompte pour faciliter l'industrie locale. Une telle Institution est depuis longtemps demandée. Maintenant que nous sommes en possession d'un bureau central, ayant les éléments tout prêts pour agir, il nous semble, qu'avec un peu de bonne volonté, il sera facile de donner le mouvement de manière à parvenir à ce but tant désiré. En convoquant dans le mois de juillet prochain une assemblée générale des fondateurs de la Caisse, ainsi que des citoyens influents des divers quartiers de la cité, pour aviser aux moyens de fonder une telle banque, les directeurs ont la conviction que leur démarche sera bien vue par nos industriels et le public en général.

Le tout humblement soumis,

(Signé) Ol. Robitaille,
Président.

Québec, 21 juin 1858.

ETAT des opérations de la Caisse d'Économie Notre-Dame de Québec, pour l'année expirée le 31 mai, 1858.

RECETTES.

Dépôts.....	£77,604	5	8			
Prêts et placements échus	23,754	10	9			
Emprunt de la société de Construction Permanente de Québec.....	3,600	00	0			
Intérêt.....	1,434	1	8			
Vente d'un coffre en fer...	40	16	0			
Dernier quartier de loyer de l'ancienne bâtisse.....	35	00	0			
Balance revenant sur les déboursés faits l'an dernier pour l'obtention d'un bill autorisant la Caisse à acquérir une propriété.....	4	18	8			
				£106,473	12	9
Argent dans la banque de Québec, le 1er juin 1857				5,303	2	11
				111,776	15	8

DÉBOURSEMENTS.

Dépôts remboursés.....	£75,945	3	11
Prêts et placements faits...	23,569	13	1
Payé sur le terrain et la bâtisse de la Caisse.....	5,410	8	0
Intérêt sur depôts.....	1,117	19	3

Dépenses courantes, y compris salaires.....	189	16	9			
				106,233	1	
Argent dans la banque de Québec, le 31 mai 1858..				5,543	14	8
				111,776	15	8

Caisse d'Economie Notre-Dame, Québec, 31 mai, 1858.

F. VEZINA,
Sec. Trés.

Examiné et trouvé correct

(Signé) ISAIE GAUDRY, M. BILODEAU, } Auditeurs.

Québec, 8 juin, 1858.

FONDS et responsabilités de la Caisse d'Economie Notre-Dame de Québec.

FONDS.

Placements sur débentures publiques de la province pour le Bas Canada.....	£17,606	17	0
Argent dans la banque de Québec.....	5,543	14	8
Prêts sous la garantie de fonds publics dans le Bas-Canada.....	3,854	8	4
Placements sur la propriété de la Caisse.....	2,517	17	7
Prêts sur la garantie de nantissements particuliers	1,391	14	5
Intérêt accru et non reçu.....	949	5	1
Prêts sous garanties hypothécaires.....	365	16	8
Placements sur fonds de la banque de Québec.	350	0	0
Ameublement de bureau.....	6	0	0
	32,585	13	9

RESPONSABILITÉS.

Dû aux déposants.....	£29,721	7	7
Balance formant le fonds de réserve.....	2,864	6	2
	32,585	13	9

Caisse d'Economie Notre-Dame.
Québec, 31 mai, 1858.

F. VEZINA,
Sec. Trés.

Examiné et trouvé correct

(Signé) M. BILODEAU, ISAIE GAUDRY, } Auditeurs

Québec, 8 juin, 1858.

A MM. les directeurs de la Caisse d'Economie Notre-Dame de Québec.

Les soussignés ont l'honneur de faire rapport qu'ils ont examiné les livres du sécrétaire-trésorier de la Caisse d'Economie de Notre-Dame, pour l'année terminée le 31 mai 1858, et qu'ils les ont trouvés corrects et tenus avec la plus grande régularité possible.

Le tout humblement soumis,

(Signé) M. BILODEAU,
ISAIE GAUDRY

Québec, 8 juin, 1858.

Le rapport annuel et les états ci-dessus furent approuvés, et des remerciements furent votés aux directeurs, au secrétaire-trésorier, et aux auditeurs.

La nomination de sept nouveaux fondateurs en remplacement d'un même nombre retirés de l'œuvre

dans le cours de l'année écoulée, fut approuvée, savoir :

M. Michel Bilodeau pour remplacer F. Gingras, dans la conférence Notre-Dame.

MM. Ignace Gingras et Et. Doré, pour remplacer MM. Frs. Soulard et Paul Trudel, dans la conférence St.-Jean.

MM. F.-X. Drolet, Romain Vallière, Prisque Marois et Jos. Bussière, pour remplacer MM. A. Drolet, Michel Robitaille, Ed. Bertrand et Toussaint Vézina, dans la conférence Ste.-Geneviève.

On procède ensuite à l'élection par scrutin de deux directeurs sortant de charge. MM. Cinqmars et Tessier, sont réélus.

L'on vote des remerciements au président de l'assemblée et elle est ajournée.

L'année 1858-59.—Dans cette année, nous remarquons les faits suivants que nous avons enrégistrés ci-haut.

M. Michel Bilodeau est nommé pour remplacer M. F. Gingras comme fondateur de la Caisse, représentant la conférence N.-Dame.

MM. Ignace Gingras et Et. Doré pour remplacer MM. F. Soulard et Paul Trudel, de la conférence St.-Jean.

MM. F. X. Drolet, Rom. Vallières, Prisque Marois et Jos. Bussières pour remplacer MM. A. Drolet, M. Robitaille, Ed. Bertrand et Toussaint Vézina, de la conférence Ste.-Geneviève.

M. le juge Caron, M. le juge Morin et M. L.-G. Baillargé sont nommés, le premier, président-honoraire, et les deux derniers, vice-présidents-honoraires.

Le bureau de direction se composait alors des Messieurs suivants, savoir.

Ol. Robitaille, M. D., président,
A. B. Sirois, N. P., Vice-président,
G. H. Simard, do
Eugène Chinic,
M. Tessier,
Isidore Thibaudeau,
Chs. Cinqmars,
D. Dussault,
Grég. Matte,
I. D. Brousseau.

C'est de cette année, le 8 juillet 1858, que date l'idée des directeurs de la Caisse d'Économie de publier l'histoire des opérations de cette institution. L'idée de M. le président, Ol. Robitaille écr., M. D., a alors prévalu pour remettre à une date ultérieure, cette publication qui contiendrait plus de matière et une foule de renseignements qui seraient de doux souvenirs pour ceux des fondateurs qui survivraient.

C'est aussi de cette année 1858, le 7 septembre, que date la première demande de MM. les curé et citoyens de Lévis pour l'ouverture d'une succursale de la Caisse d'Économie à Notre-Dame de Lévis. Les directeurs regrettèrent de ne pourvoir se rendre aux désirs de cette localité, la chose étant contraire à la loi.

C'est en mai 1859 que la Caisse d'Économie prit possession de sa maison de banque, rue St.-Jean,

construite spécialement pour les opérations de l'Institution, et qui demeurera comme un souvenir public de bienfaits de la Caisse d'Économie dans Québec.

La Caisse, comme nous l'avons vu, venait de passer à travers une crise considérable, dont les effets furent d'autant plus sensibles à l'Institution qu'elle avait une grande entreprise sur les bras, la construction de ce bel édifice dont nous venons de parler. Cependant le vrai état de la situation des affaires de la Caisse, vous a montré, à la date du mois de juin 1858, et vous allez voir dans un instant sa position financière par les états qui vont vous être soumis à la date du 1er juin 1859. Sans doute, au gré de certaines impatiences, le développement de la Caisse ne fut pas ce qu'elles attendaient, mais l'Institution continuait sa marche ascendante, malgré la lenteur du mouvement des affaires, l'irrégalité des transactions commerciales et industrielles. Il faut donc nous applaudir d'avoir, au milieu de toutes ces difficultés, obtenu les résultats dont nous sommes heureux de vous soumettre par le onzième rapport des directeurs de la banque.

Ces succès, il faut les attribuer à la prudence et à l'habileté de la direction de la Caisse et de son comité de finances, puis au concours bienveillant de MM. les fondateurs qui nous en ont donné chaque jour des preuves, et enfin au zèle de tous les employés auxquels nous sommes heureux d'accorder, comme le fait M. le président, le tribut d'éloges qu'ils ont si bien mérités.

Caisse d'Economie Notre-Dame de Quebec.

—

La onzième assemblée générale annuelle des fondateurs de cette Institution eût lieu le vingt de juin courant.

Alexandre Lemoine, écr., fut prié d'agir comme président, et M. F. Vézina, comme secrétaire.

Le président ayant exposé en peu de mots le but de l'assemblée, les rapport et états suivants furent lus.

ONZIÈME RAPPORT aux fondateurs de la Caisse d'Économie Notre-Dame de Québec.

En présentant notre rapport annuel aux fondateurs de la Caisse d'Économie Notre-Dame et au public, il nous semble qu'il ne suffit que de jeter les yeux sur le bilan des transactions de l'année, pour donner une idée de la prospérité et de la confiance dont jouit cette institution.

Quatre cent quatre-vingt-six nouveaux comptes ont été ouverts durant l'année.

$619,600 72 ont été déposées, $542,207 09 ont été retirées, laissant une augmentation de $77,393 63.

Les profits de l'année, toutes dépenses payées, ainsi que les intérêts, sont de $5,562 qui joints au profits des années passées, forment un fonds de réserve de $16,762 08 placé sur l'établissement que nous occupons. A dater du 1er mai dernier, cet édifice donne un revenu annuel de $1,860 équivalent à 9 par cent d'intérêt sur les déboursés actuels de la bâtisse. Le succès constant de notre Institution vous

est garant que rien n'a été fait dans la gestion des affaires de la Caisse pour ébranler la grande confiance que le public a toujours eue dans cette institution depuis sa fondation.

Il n'est que juste de mentionner que les services du gérant, M. Frs. Vézina, et des assistants, MM. Benoit, Lessard et Tessier sont justement appréciés par le bureau de la direction de la Caisse et qu'ils méritent notre entière approbation.

Le tout humblement soumis,

(Signé) Ol. Robitaille,
Président.

Québec, 20 juin 1859.

RECETTES ET DÉBOURSÉS DE L'ANNÉE.

Recettes.

Dépôts	$619,600 72	
Prêts et placements	104,453 24	
Intérêt	12,281 58	
Loyer	390 41	
		736,725 95
Argent en banque le 31 mai, 1858		22,174 93
		758,900 88

F. Vézina,
Sec. Trés.

Déboursés.

Remboursés aux déposants	$542,207 09		
Prêts et placements.....	164,903 95		
Payé sur la propriété de la Caisse, y compris assurance, cotisations, etc....	8,433 25		
Intérêts aux déposants.....	7,807 71		
Dépenses courantes de l'institution.....	1,631 68		
Ameublement de bureau...	55 34		
		725,039	02
Balance, savoir :			
En banque.....	33,861 76		
En mains.....	0 10		
		33,861	86
		758,900	88

F. Vezina,
Sec. Trés.

Québec, 31 mai, 1859.

Examiné et trouvé correct

Signé { Chs. Moizan, Chs. Gouin, } Auditeurs

Québec, 18 juin 1859.

Fonds.

Effets de la province et de corps publics incorporés.	$125,359 58
Prêts sur diverses garanties collatérales au montant de $14,347 94.....	21,484 41
Propriété de la Caisse.....	20,693 61

Prêts sur hypothèques avec garanties pour $4,915 70.....	5,592 02	
Quatorze actions de la banque de Québec.....	1,400 00	
Ameublement de bureau...	79 34	
Intérêts dû sur placements	4,570 40	
		179,179 36
Argent dans la banque de Québec.....		33,861 76
Argent entre les mains du trésorier.....		0 10
		213,041 22

F. VEZINA,
Sec. Trés.

Responsabilités.

Dû aux déposants, y compris intérêts sur dépôts..	$196,279 14	
Balance fermant le fonds de réserve.....	16,762 08	
		213,041 22
		213,041 22

F. VEZINA,
Sec. Trés.

Québec, 31 mai, 1859.

Examiné et trouvé correct

Signé { CHS. MOIZAN, CHS. GOUIN, } Auditeurs

Québec, 18 juin, 1859.

L'assemblée annuelle des fondateurs tenue le 24 juin 1859 adopta le rapport et les états soumis par les directeurs et vota des remerciements aux directeurs sortant de charge, ainsi qu'au secrétaire-trésorier pour leur bonne administration.

L'on procéda ensuite, conformément aux règles, à la nomination de deux membres fondateurs en remplacement d'un égal nombre retiré de l'œuvre dans la conférence N.-D des Victoires. MM. Pierre Patoine et Flavien Babineau furent nommés.

On procéda aussi à l'élection par scrutin de deux directeurs, pour remplacer ceux qui sortaient de charge. MM. E. Chinic et David Dussault furent réélus.

Et après des remerciements votés à M. Lemoine pour la présidence de l'assemblée, les procédés furent ajournés.

Ce que l'on remarque d'important, en l'année 1859-60, à part des chiffres des transactions annuelles, et du contenu du rapport des directeurs, est un exposé important du secrétaire-trésorier, F. Vézina, en date du 20 juin 1859.

Dans cet exposé, M. Vézina a porté l'attention de ses directeurs sur le rapport annuel et sur les états qui l'accompagnent. Il fait remarquer d'une manière particulière le chiffre des profits de l'année, qui sont, dit-il, au-delà de toute espérance. Cependant il recommande l'économie pratiquée jusque-là, et il espère que les dépenses ne seront faites que par

nécessité urgente. Il recommande, que parmi ces dépenses, la nomination d'auditeurs payés soit comprise, ce qu'il regar le comme chose importante aux yeux du public et des institutions du genre de la Caisse d'Économie, et en même temps d'une grande satisfaction morale pour le trésorier. Ce qu'il regarde aussi, comme essentiel et juste, c'est la reconnaissance d'une manière spéciale, des services rendus à l'institution par son premier président, M. le Dr. Robitaille, depuis onze ans. Il dit que tous les ans, on a payé des compliments au secrétaire-trésorier, mais que ce dernier regarderait, comme une injustice, si on laissait passer inapperçus, les services rendus par M. le président, le zèle qu'il a toujours déployé pour l'institution, ainsi que le temps précieux qu'il a consacré aux affaires de la banque, surtout pendant l'année qui venait de finir ; il ajoute, qu'en vue de faits semblables, la justice et la reconnaissance doivent parler.

M. Vézina recommande qu'une somme proportionnée aux moyens de la banque, mais non aux services rendus, soit présentée à M. le président, c'est-à-dire trois cents piastres. Il recommande encore qu'une gratuité soit présentée aussi aux divers employés de la Caisse d'Économie, comme encouragement pour les services de ces jeunes gens.

Il attire l'attention des directeurs sur la propriété de la Caisse, alors, l'admiration du public de Québec et des étrangers, en même temps, un ornement splendide pour la cité de Québec. Cette propriété qui a coûté $44,000 demande d'être conservée en bon ordre, dit-il. Il recommande qu'une personne

payée à cet effet, soit nommée pour surveiller cette maison occupée par plusieurs locataires, afin de s'assurer si tout est en ordre partout. Les occupations du président, du secrétaire-trésorier et du messager, sont trop nombreuses pour porter toute l'attention requise pour le bon entretien de cette immense bâtisse, et une personne chargée spécialement de cette besogne mettra la direction parfaitement à l'aise sous ce rapport.

Le 24 septembre de la même année, l'hon. M. U. J. Tessier, est nommé président-honoraire, et l'hon. Ls. Fiset, vice-président honoraire.

Laissons parler le président dans son douzième rapport annuel, soumis par lui, au nom des directeurs, le 18 juin 1860.

Caisse d'Economie Notre-Dame de Quebec

—

La douzième assemblée générale annuelle des fondateurs de cette institution a eu lieu le 18 de juin courant.

PRÉSENTS :

MM. Boisvert, Pampalon, J. Corbin, Drolet, Rom. Vallière, Vézina, Brousseau, Jean Vézina, Desroches, Darveau, M. Moisan, Dr. Robitaille, O. Drolet, Ls. Amyot et Ls. Bilodeau.

Louis Amyot, écuyer, fut prié d'agir comme président, et M. F. Vézina comme secrétaire.

Le président ayant exposé en peu de mots le but de l'assemblée, les rapport et états suivants furent lus.

Douzième rapport aux fondateurs de la Caisse d'Économie Notre-Dame de Québec.

La douzième année de l'existence de la Caisse d'Économie Notre-Dame est terminée le 1er juin courant. Il ne suffit que de jeter un coup d'œil sur les opérations financières de l'année pour se convaincre que cette belle institution est toujours de plus en plus prospère. 463 nouveaux comptes ont été ouverts.

Les dépôts s'élèvent à la somme de $663,505 et les remboursements à celle de $583,612, donnant pour l'année une augmentation de $79,893 ; sur le montant total des dépôts $276,172, y compris les intérêts, sont actuellement dues aux déposants. Les dépenses de l'année se montent à la somme de $2,500 89 et $4,729 00 ont été ajoutées au fonds de réserve qui est maintenant de $21,491 00.

Depuis que la banque Nationale est en opération, les dépôts de la Caisse se font dans cette nouvelle institution aux mêmes conditions et aux mêmes termes que ceux que nous avions pris avec les directeurs de la banque de Québec.

Pendant les douze dernières années que nous avons été en rapport avec la banque de Québec, nous n'avons eu qu'à nous louer du bon vouloir et de la libéralité de ses directeurs, et c'est pour nous un plaisir, comme un devoir, de leur offrir nos remerciements.

Vous avez à élire deux directeurs sortant d'office, lesquels sont cependant rééligibles en vertu des règlements.

En terminant, les directeurs croient devoir informer les fondateurs que les différents employés de l'institution ont tous rempli avec ponctualité les devoirs respectifs de leurs charges.

Le tout humblement soumis,

(Signé) Ol. Robitaille,
Président.

Québec, 18 juin 1860.

Recettes.

Argent en banque le 31 mai 1859.....		33,861 86
Dépôts.....	$663,505 74	
Prêts et placements..... .	244,589 69	
Intérêt.....	14,728 90	
Loyer.....	1,926 70	
		924,751 03
		958,612 89

Déboursés.

Remboursé aux déposants.	$583,612 86	
Prêts et placements.....	283,710 85	
Payé sur la propriété de la Caisse, y compris assurances, cotisations, etc.	2,984 78	
Intérêts aux déposants...	9,964 99	
Dépenses courantes de l'institution.....	2,500 89	
Ameublement de bureau..	49 86	
		882,824 23

Balance, savoir :		
En banques.....	75,766 08	
En mains.....	22 58	
		75,788 66
		958,612 89

F. VEZINA,
Sec.-Trés.

Passif.

Montant des dépôts dû aux déposants.....		276,172 02
Profits.....		21,491 78
		297,663 80

Actif.

Effets de la province et de corps publics incorporés.	$153,888 23	
Prêts sur diverses garanties collatérales au montant de $12,892.....	29,936 09	
Propriété, immeuble de la Caisse.....	25,553 61	
Prêts sur hypothèques avec garantie pour $5,566.....	7,343 53	
Ameublement de bureau...	135 68	
Intérêt accru et non reçu...	5,558 00	
		221,875 14

Argent dans la banque de Québec.....	23,207 72	
Argent dans la banque Nationale.....	52,558 36	
Argent en mains.....	22 58	
		75,788 66
		297,663 80

F. Vezina,
Sec.-Trés.

Québec, 21 mai, 1860.

Nous, les soussignés, certifions par les présentes, avoir examiné avec soin, les livres et comptes de la Caisse d'Economie Notre-Dame pour l'année finissant le 31 mai 1860, et les avoir trouvés corrects dans tous les détails; et de plus, que le compte-rendu ci-dessus est un vrai rapport des affaires de l'institution à cette date.

Signé { Chs. Moizen, Chs. Gouin, } Auditeurs

A l'assemblée annuelle des fondateurs, tenue le 18 juin 1860, le rapport et les états soumis par les directeurs sont approuvés et des remerciements sont votés à ces messieurs ainsi qu'à leur secrétaire-trésorier.

La nomination de MM. G. Roberge et Ls. Bourget, en remplacement de deux fondateurs, l'un décédé et l'autre absent, est approuvée.

MM. G. H. Simard et J. D. Brousseau sortant de charge comme directeurs sont réélus.

L'assemblée vote ensuite des remerciements à M. Amyot pour avoir présidé, et l'assemblée est ajournée.

Pénétré de la grandeur de la tâche que nous nous sommes imposée, nous poursuivons résolument l'œuvre si difficile que nous avons commencée, et nous entrons aujourd'hui dans l'année fiscale de 1860-61.

Les vicissitudes et les épreuves que notre institution a eu à rencontrer, ont pu retarder son développement, mais elles n'ont pas compromis son existence. C'est que la vitalité d'une institution de ce genre tient moins à la rapidité ou à l'étendue de ses affaires qu'à la sécurité de ses opérations et à la permanence des intérêts qu'elle a pour mission de satisfaire. Or, sous ce double rapport, la Caisse d'Économie n'a rien à envier à aucune institution. Nous pouvons dire qu'elle n'a pas de comparaison à redouter.

L'acte 4 et 5, vict. chap. 32, offrant toutes les garanties à notre institution, dans la gestion de ses affaires généralement, et surtout pour la transaction de ses prêts, que les directeurs s'empressèrent de nommer un comité pour s'occuper du renouvellement de cet acte qui expirait un an plus tard. Les efforts de M. le président, secondés de l'influence de M. Simard, M. P. P., et de M. le notaire Sirois, furent couronnés, et le gouvernement renouvela cet acte pour une nouvelle période de cinq ans.

Cette circonstance, comme bien d'autres passées, accumulait les mérites de M. le président aux yeux du public et des fondateurs, pour les avantages procurés, par sa sollicitude, dans les intérêts de l'institution.

Dans le cours de cette année, MM. les directeurs votèrent une somme de $400 comme faible rémunération des services de M. le président. MM. les directeurs profitèrent de cette occasion pour voter une augmentation de salaire de $250 au secrétaire-trésorier, en conséquence de l'augmentation du salaire de ses employés qu'il payait lui-même sur son propre salaire. Et même le 29 décembre 1860, la direction augmenta le salaire de cet officier à £400 à condition de payer ses employés, excepté le messager.

La Caisse procèdait d'un pas assuré, dans la voie du succès, et le 22 mars 1861, le secrétaire-trésorier, par un état fourni aux directeurs, montrait que les profits des neuf mois expirés, étaient de cinq mille piastres.

La Caisse avait plus que fourni des preuves de sa bienveillance envers le pauvre, elle avait prouvé pareillement que les bienfaits de l'Économie étaient solidement répandus parmi la population de Québec, et ses officiers fatigués des labeurs essuyés par eux, dans une tâche aussi avide, demandaient du repos. Il fut résolu que les bureaux de la Caisse d'Économie ne seraient plus désormais ouverts le soir, mais que cette institution recevrait les dépôts du public de Québec, aux mêmes heures, chaque jour, que les institutions financières de la localité.

La mort enleva dans l'année, deux fondateurs, bien dévoués, MM. Tessier et Frs. Hallée. Un autre fondateur, M. Michel Bilodeau, le premier trésorier de notre institution, charge qu'il remplit pendant plusieurs années, d'une manière honorable, nous quitta, pour aller demeurer à la campagne. L'intelligence, le dévouement et l'initiative heureux de ces messieurs avaient préparé les résultats, avec leurs collègues-fondateurs, dont nous nous félicitons aujourd'hui.

Parcourons maintenant le rapport intéressant qui suit, de M. le président, Dr. Robitaille, au nom de ses collègues-directeurs, pour la 13me année expirant le 31 de mai 1861, ainsi que les chiffres du secrétaire-trésorier sur les opérations de la Caisse extraites du bilan du grand livre à la même date.

Caisse d'Economie Notre-Dame de Quebec

—

La treizième assemblée générale annuelle des fondateurs de cette institution a eu lieu le 17 de juin courant.

PRESENTS :

MM. A B. Sirois, Dr. Robitaille, Chs. Cinq-Mars, J. D. Brousseau, Vézina, F. X. Drolet, O. Drolet, D. Pampalon, Corbin, E. O. Boulet, R. Vallières, P. Marois, F. Desroches, J. Dubuc, M. Moisan, Et. Doré, E. Chinic, L. Amiot, G. Darveau.

D. Pampalon, écr., fut prié d'agir comme président, et M. F. Vézina comme secrétaire.

Le président ayant exposé en peu de mots le but de l'assemblée, les rapport et états suivants furent lus.

TREIZIÈME RAPPORT annuel aux fondateurs de la Caisse d'Économie Notre-Dame de Québec.

Les directeurs de la Caisse d'Économie Notre-Dame ont l'honneur de soumettre leur rapport annuel aux fondateurs et aux déposants.

En lisant le bilan ci-annexé des opérations financières pour la 13ème année expirée le 1er juin courant, on peut se convaincre de l'état prospère et toujours croissant de cette institution. Il a été ouvert pendant l'année, 598 nouveaux comptes ; $833,209 ont été déposées ; 779,427 ont été retirées, laissant une balance de $53,782 qui ajoutée à celle de l'an dernier, donne un total de $329,954 placé au crédit des déposants. Les profits de l'année sont de $6,483 toutes dépenses payées ; partie de ces profits provient d'une déduction sur le payment d'une hypothèque non échue en faveur de la société de bâtisse permanente de Québec.

En présence de si beaux résultats, on peut être doublement fier de notre institution qui a été la pierre angulaire dans la formation d'une autre institution, la banque Nationale qui, dès son origine, a été si cordialement saluée par le public et qui par la confiance qu'elle a inspirée a pris tout de suite rang parmi les autres institutions du même genre.

L'acte 4ème, 5ème Victoria, Chap XXXII, pour encourager l'établissement des banques d'épargnes en cette province et pour les règler, devant finir l'an

prochain, les directeurs ont jugé à propos de pétitionner la législature dans sa dernière session, pour demander la continuation de cet acte pour dix autres années, vu que l'expérience avait démontré qu'il renfermait toutes les clauses nécessaires pous assurer la stabilité à de telles institutions, et pour donner toute garantie possible aux déposants.

La législature a jugé convenable de ne renouveler cet acte que pour cinq ans.

A George Honoré Simard, écr., M. P. P., nos remerciements pour sa vigilance à seconder les efforts des directeurs dans leur demande à la législature.

Depuis notre dernier rapport, la mort a enlevé deux de nos fondateurs, MM. Pierre Tessier et François Hallé. La perte de ces deux honnêtes citoyens est pour nous un sujet de regret. Vous aurez à choisir deux autres membres pour les remplacer et aussi à nommer un successeur à M. Michel Bilodeau retiré à la campagne.

En considération du fonds de réserve les directeurs recommandent qu'une somme de quatre cent piastres soit votée par les fondateurs pour être distribuée aux diverses institutions charitables de cette cité.

En terminant, les directeurs désirent mentionner que M. Samuel Benoît, assistant-trésorier, s'est acquitté avec ponctualité de la charge qui lui est confiée et expriment leurs remerciements bien sincères à F. Vézina, écr., tant que pour l'attention toute particulière qu'il a donnée aux affaires de la

Caisse que pour ses sacrifices passés pour faire prospérer et grandir cette institution.

Le tout humblement soumis,

(Signé) Ol. Robitaille,
Président.

Québec, 16 juin 1861.

Etat des opérations de la Caissse d'Économie N.-D. de Québec, pour l'année écoulée au 31 mai, 1861.

Recettes.

A balance en mains le 1er juin 1860.....		$75,788 66
A dépôts.....	$833,209 94	
A prêts et placements.....	298,851 04	
A intérêt.....	19,357 38	
A loyers.....	2,571 97	
		1,153 990 33
		1,229 778 99

Déboursements.

Par retraits.....	$779,427 80
Par prêts et placements.....	368,255 45
Par rachat d'hypothèque de 36 actions à la société de construction	

permanente de Québec etpaiements annuels sur l'achat du terrain.....	16,674 79	
Par intérêt payés aux déposants.....	14,135 03	
Par dépenses courantes, y compris salaires.....	2,411 52	
		1,180 904 59
Par balance, savoir :		
En mains.....	603 20	
En banque.....	48,271 20	
		48,874 40
		1,229 778 99

F. Vezina,
Sec. Trés.

Examiné et trouvé correct.

(Signé) { Chs. Moizen, Chs. Gouin, } Auditeurs.

Québec, 7 juin, 1861.

Passif.

Montant dû aux déposants (1658).....	329,954 16
Fonds de réserve.....	27,975 73
	357,929 89

Actif.

Effets de la province et de corps publics incorporés	$195,462 40	
Prêts et placements sur propriétés immeubles, y compris celle de l'institution, avec sûretés collatérales.....	59,684 69	
Prêts sur diverses garanties collatérales.....	48,063 85	
Intérêts accrûs et non reçus.....	5,708 87	
Ameublement de bureau..	135 68	
		309,055 49
Balance en mains.....		48,874 40
		357,929 89

(Signé) F. VEZINA
Sec. Trés.

Québec, 1er juin, 1861.

Nous, les soussignés, certifions par les présentes avoir examiné avec soin les livres et comptes de la Caisse d'Economie Notre-Dame, pour l'année finissant le 31 mai, 1861, et les avoir trouvés corrects dans tous les détails, et de plus, que le compte rendu ci-dessus est un vrai rapport des affaires de l'institution à cette date. Nous certifions aussi avoir examiné les valeurs et effets appartenant à cette institution, lesquels correspondent parfaitement avec le bilan des livres.

(Signé) { C. MOIZAN, C. GOUIN, } Auditeurs.

Québec, 7 juin, 1861.

Ce rapport et ces états furent approuvés unanimement par l'assemblée des fondateurs, tenue le 16 juin, 1861. Des remerciements furent votés au président, aux directeurs et aux officiers ainsi qu'au président de l'assemblée, M. David Pampalon.

M. Eug. Panet fut nommé pour remplacer M. Michel Bilodeau. M. Louis Parent pour remplacer M. F. Hallée et M. Ives Tessier pour remplacer M. Pierre Tessier.

L'on vota unanimement $400 pour le bénéfice des institutions charitables de Québec. Et les deux directeurs sortant de charge, MM. I. Thibaudeau et G. Matte furent réélus.

L'année dont les comptes vous seront soumis par le rapport annuel qui va suivre, mérite d'être signalée à votre attention particulière ; elle marque un changement important dans le développement des opérations de la Caisse.

En vue de ce changement marqué, et du développement continuel des affaires de la banque Nationale, une séparation de ces deux institutions devenait inévitable ; c'est pour cela que les directeurs des deux institutions résolurent cette séparation et nommèrent un comité pour s'en occuper. MM. Sirois, Cinqmars et Brousseau composaient ce comité avec le président et le secrétaire-trésorier.

L'augmentation des affaires de la Caisse prenait de plus en plus le temps précieux de nos principaux officiers qui n'étaient pas salariés, mais les directeurs

ne voulaient pas demeurer ingrats envers ces officiers. Aussi une gratification de cent louis fut elle offerte de nouveau à M. le président et une autre à M. le secrétaire-trésorier de manière à élever sa rémunération annuelle à £450, afin de lui permettre d'augmenter le salaire de M. Benoit, son assistant, ainsi que ses autres employés. Les directeurs votèrent aussi une somme de £175 aux employés, et recommandèrent qu'une nouvelle somme de $400 fût votée à la prochaine assemblée annuelle pour les institutions de charité.

Nous avons vu dans l'année précédente que le renouvellement de la charte de la Caisse avait été accordé par la législature pour une nouvelle période de cinq années. La direction de la Caisse voulant toujours conservé, autant que possible, la belle constitution adoptée dès l'origine de la Caisse d'Économie, crut devoir s'adresser au conseil de la société de Saint-Vincent de Paul pour obtenir la permission aux diverses conférences de cette société de fournir à la Caisse, une liste des membres de chacune des conférences.

Les résolutions suivantes du conseil particulier de la société de St.-Vincent de Paul furent reçues et lues avec beaucoup de plaisir :

Résolu 1o. Que ce conseil voit avec beaucoup de plaisir que la Caisse d'Économie Notre-Dame de Québec, qui a été fondée par la société de Saint-Vincent de Paul, et qui, comme œuvre spéciale était, sous son patronage et son contrôle jusqu'à son incorporation par acte du parlement provincial, exprime encore le désir de faire choix d'un certain nombre de ses

directeurs parmi les citoyens qui forment partie de quelques-unes des conférences de la société de Saint-Vincent de Paul.

2o. Que ce conseil est heureux du succès obtenu jusqu'à ce jour par la Caisse d'Économie, et de l'heureuse influence qu'elle continue à exercer dans l'intérêt des classes industrielles, et pour le bien-être des ouvriers de Québec en particulier.

3o. Que pour ces causes, ce conseil croit pouvoir accéder à la demande de la Caisse d'Économie Notre-Dame et permettre aux conférences qui en ont reçu l'invitation, de lui communiquer la liste de leurs membres pour cet objet.

Certifié, Pierre Rivet,
Sec. *Protem.*

C'est en avril 1862 que M. Nap. Matte fut promu commis de la Caisse, et remplacé comme messager par M. Ed. Pâquet. Aujourd'hui, (en avril 1878) ces deux messieurs sont des employés précieux de la banque Nationale, depuis plusieurs années, le premier, comme inspecteur de la banque, le second comme homme de confiance généralement et comme assistant du premier compteur de la banque.

Le comité nommé pour s'occuper des moyens de séparation entre les deux institutions, la banque Nationale et la Caisse d'Économie Notre-Dame, avait rempli sa mission, et sur son rapport, les directeurs décidaient ce qui suit en juin 1862, savoir :

Résolu 1o. Que c'est l'opinion exprimée des directeurs de la Caisse d'Économie Notre-Dame de Québec, que F. Vézina, écr., secrétaire-trésorier de

cette institution, depuis son origine, et un de ses premiers fondateurs, a mérité l'estime et la confiance des fondateurs et des directeurs de la Caisse d'Economie, ainsi que du public dans toutes les parties de cette province, par ses sacrifices, son assiduité, sa vigilance et son économie pour le progrès des affaires de cette belle institution qui est maintenant arrivée à un haut degré de stabilité.

2o. Que les directeurs ont toujours vu avec plaisir la marche progressive de M. Vézina dans la voie des finances, et le félicitent grandement de son élévation au poste important de Caissier de la banque Nationale, dont il est aussi un des premiers fondateurs.

3o. Qu'il a tout lieu d'espérer, que, quoique la banque Nationale doive assez prochainement transporter ses bureaux en la Basse-Ville, la Caisse d'Économie pourra néanmoins continuer à jouir des services de Monsieur Vézina, dans l'intérêt des deux institutions, la banque Nationale et la Caisse d'Économie Notre-Dame de Québec.

4o. Que le même comité nommé par les directeurs de la Caisse soit prié de continuer sa mission et de faire rapport sur son travail quand il le jugera convenable.

5o. Que c'est le désir des directeurs qu'une somme de quatre cents piastres soit offerte à M. Vézina, comme gratification pour ses grands services.

Passons maintenant à l'exposé du rapport annuel des directeurs pour la quatorzième année financière, soumis à l'assemblée annuelle des fondateurs qui avaient été appelés non-seulement pour y recevoir

ce rapport et procéder à l'élection des directeurs, mais aussi pour sanctionner le projet de deux nouveaux règlements, l'un ayant rapport aux taux d'intérêt, et l'autre relativement à la présentation des livrets à certaines époques de chaque année pour vérification.

A cette assemblée,présidée par M. Alex. Lemoine, le rapport des directeurs fut approuvé, et des remerciements leur furent votés, ainsi qu'aux officiers de la banque. Le vote de $400 pour les institutions de charité fut approuvé, et les deux règlements plus haut mentionnés furent sanctionnés.

Caisse d'Economie Notre-Dame de Quebec.

—

La quatorzième assemblée générale annuelle des fondateurs de cette institution a eu lieu le 16 juin courant dans les bureaux de la Caisse d'Économie.

Cette assemblée avait aussi été convoquée spécialement, par avis donné aux fondateurs, conformément aux règlements, pour la sanction de deux nouveaux règlements, l'un ayant rapport au taux d'intérêt sur les dépôts, l'autre relativement à la présentation des livrets deux fois par année pour être vérifiés avec les livres de l'Institution.

A. LeMoine écr., fut prié d'agir comme président, et M. F. Vézina, comme secrétaire.

Le président, ayant exposé en peu de mots le but de l'assemblée, les rapport et états suivants furent lus :

MEMBRES PRÉSENTS.

MM. Ol. Robitaille, A. B. Sirois, Jos. Hamel, F. O. Boisvert, O. Drolet, F. Vézina, D. Dussault, G. Darveau, J. D. Brousseau, Jean Vézina, A. LeMoine, D. Pampalon, F. X. Drolet, E. Chinic, E. Gaboury, G. H. Simard, L. Bilodeau, A. Durant, S. Matte, J. B. Fréchette, (20)

QUATORZIÈME RAPPORT annuel aux fondateurs de la Caisse d'Economie Notre-Dame de Québec.

Les directeurs ont l'honneur de présenter leur rapport annuel aux fondateurs de la Caisse d'Économie Notre-Dame.

C'est pour les directeurs une tâche bien agréable à remplir en soumettant devant le public le bilan des opérations de cette Institution qui vient de compléter sa quatorzième année et qui, tous les ans, grandit dans l'estime et la confiance publique.

651 nouveaux comptes ont été ouverts. Les dépôts de l'année s'élèvent à la somme de $1,025,-424, et les remboursements à celle de $876,038, laissant une balance de $149,386 au crédit des déposants qui, ajoutée à celle de l'an dernier, donne un total de $479,340. Le fond de réserve actuel est de $34,632, et nous comptons 2,091 déposants répartis à peu près de la manière suivante :

1677 de $400 et au-dessous.....	$129,000
240 de $800 et au-dessous.....	125,000
174 de 2,000 et au-dessous.....	225,000

Nous pouvons attribuer cette grande augmentation des affaires de la Caisse à trois causes principales.

1o. A l'abondance d'argent dû au manque d'affaires. 2o. Aux bons placements difficiles à trouver. 3o. A la diminution des taux d'intérêt par les banques commerciales.

En raison de l'augmentation toujours croissante des affaires de la Caisse, les directeurs ont pensé qu'il serait prudent de vous soumettre un nouvel article pour être ajouté au Code de nos règlements et pour recevoir votre adoption.

Par cet article, les déposants devraient délivrer aux commis de la Caisse leur livret deux fois par an, 1o, dans le mois de juin, 2o, dans le mois de décembre, pour en faire vérifier le montant d'après les entrées faites dans les livres de la Caisse.

Les directeurs désirent aussi qu'ils soient autorisés à fixer, suivant les circonstances, le taux d'intérêt à être payé aux déposants, tout en continuant à protéger les intérêts des petits déposants.

Comme l'an dernier, les directeurs recommandent qu'une somme de $400 soit votée pour être distribuée aux diverses institutions charitables de Québec.

Les directeurs croient qu'il serait très avantageux pour la Caisse de nommer un plus grand nombre de membres honoraires choisis parmi le clergé, et les citoyens les plus influents de la Cité, et du district de Québec.

En terminant leur rapport, les directeurs désirent exprimer leurs sincères remerciements au gérant de la Caisse, Frs. Vézina écr, pour sa constante vigilance à en surveiller les opérations, ainsi qu'à son assis-

tant, M. Samuel Benoit pour la manière habile avec laquelle les livres sont tenus, et pour son attention toute particulière dans l'exécution des devoirs de sa charge.

Le tout humblement soumis,

OL. ROBITAILLE,
Président.

Québec, 3 juin, 1862.

ETAT des opérations de la Caisse d'Économie Notre-Dame de Québec, pour l'année écoulée le 31 mai, 1862.

Recettes.

Argent en banque le 31 mai 1861.....		48,874 40
A dépôts.....	1,025,424 82	
A prêts et placements.....	312,875 34	
A intérêts.....	28,730 40	
A loyers.....	1,687 15	
		1,368,717 71
		1,417,592 11

Déboursés.

Par remise aux déposants.	$876,038 12
Par prêts et placements....	441,654 51
Par intérêts aux déposants.	19,307 21

Par payé sur la propriété de la Caisse, compris assurances cotisations; etc	1,749 24	
Par dépenses courantes de l'Institution.....	3,454 70	
		1,342,203 78
Par argent dans la banque Nationale.....		75,388 33
		1,417,592 11

F. Vézina,
Sec.-Trés.

Passif.

Montant dû aux déposants.	479,340 86
Profits.....	34,632 10
	513,972 96

Actif.

Effets de la province et de corps publics incorporés.	$319,733 12	
Prêts sur diverses garantis collatérales.....	59,336 14	
Prêts et placements sur propriétés, immeubles y compris celle de l'Institution.....	50,336 37	
Intérêt accrû et non reçu..	9,040 00	

Ameublement de bureau..	139 00	
		438,584 63
Argent en banque.....		75,388 33
		513,972 96

F. VEZINA,
Sec. Trés.

Québec, 31 mai, 1862.

Nous, soussignés, certifions par les présentes, avoir examiné avec soin les livres et comptes de la Caisse d'Économie Notre-Dame de Québec, pour l'année finissant le 31 mai 1862, et les avoir trouvés corrects dans tous les détails, et de plus que le compte-rendu ci-dessus est un vrai rapport des affaires de l'institution à cette date.

(Signé) { CHS. GOUIN, CHS. MOIZEN, } Auditeurs

Québec, 11 juin, 1862.

A la dernière assemblée générale annuelle des fondateurs, MM. Ol. Robitaille et A. B. Sirois furent réélus directeurs.

Une nouvelle rémunération fut votée à M. le président, de $500. On vota aussi $200 à M. Benoit, assistant-secrétaire-trésorier.

Monseigneur de Tloa, fut élu président honoraire et MM. L. G. Baillargé et Louis Fiset, furent nommés vice-présidents honoraires.

Une assemblée spéciale devait avoir lieu pour

la sanction légale et finale des deux règlements dont nous venons de parler ; elle eut lieu le 6 d'août, 1862.

Ci-suivent les procédés de cette assemblée spéciale des fondateurs :

19me ASSEMBLEE GENERALE

Assemblée générale de la Caisse d'Économie Notre-Dame de Québec, tenue au bureau de la Caisse le 6 d'août, 1862, suivant l'avis ci-annexé, et convoquée spécialement aux fins de prendre en considération le taux d'intérêt accordé aux déposants par le 13me article des règlements de l'Institution, et de soumettre un nouveau règlement à cet effet, ainsi qu'un règlement pour obliger les déposants de présenter leurs livrets au bureau de la Caisse à certaines époques à être fixées par le dit règlement.

Il fut résolu.—Qu'attendu qu'il convient de rappeler le 13me article des règles de la Caisse d'Économie de Notre-Dame de Québec, fixant le taux d'intérêt payé aux déposants, le dit article est rappelé, et il est réglé et ordonné ainsi qu'il suit, savoir :

Article 13eme.

Il sera loisible au bureau des directeurs à une assemblée convoquée à cet effet de fixer de temps à autre, suivant les circonstances et de la manière qu'il le jugera convenable, le taux d'intérêt sur les argents déposés à cette institution après la passation du présent règlement suivant le montant déposé.

Article 14ème

Les déposants de cette Institution seront obligés de présenter leurs livrets deux fois par année, au bureau de la Caisse dans le courant du mois de juin et du mois de décembre, pour être vérifiés avec les livres de l'Institution.

MEMBRES PRESENTS :

MM. O. Robitaille, E. Chinic, P. Gauvreau, Eug. Panet, E. Gaboury, Jos. Dubuc, D. Pampalon, P. Vallières, F. X. Drolet, Prisque Marois, F. O. Boisvert, F. Vézina, G. Darveau, J. Vézina, S. Roy, O. Drolet, A. B. Sirois, Ls. Amiot, E. O. Boulet, F. Desroches, Ls. Bourget.

Président de l'assemblée, P. Gauvreau écr. Secrétaire de l'assemblée, F. Vézina écr.

M. Ls. Amiot fut appelé à remplacer M. Gauvreau, sur motion de M. D. Pampalon, secondé par M. E. Gaboury, des remerciements furent unanimement votés à M. Gauvreau pour avoir présidé l'assemblée.

P. Gauvreau,
Président.
F. Vézina,
Secrétaire.

Le 28 octobre 1862, avait lieu à la résidence de Monsieur le Président, une assemblée spéciale des directeurs de la Caisse, dans le but d'aviser aux moyens de reconstruire la bâtisse partie incendiée dans la nuit de dimanche, le 26 du même mois.

Les bureaux de la Caisse avaient été transportés temporairement dans le magasin ci-devant occupé par MM. LeBlanc, Hardy et Paré.

Grâce à Dieu, la Caisse n'avait rien eu à souffrir sous le rapport des valeurs, des livres et des documents d'importance qui étaient dans la voûte en parfaite sureté.

A cette occasion, le président fut chargé de faire chanter une messe d'action de grâces, dans l'église paroissiale de Québec. Et la banque ne manqua pas de montrer sa reconnaissance au public, aux pompiers, aux employés de l'Institution et surtout au messager qui avait perdu plusieurs de ses hardes dans cet incendie.

Les directeurs présents à cette assemblée furent MM. Dr. Robitaille, G. H. Simard, E. Chinic, I. Thibaudeau, C. Cinqmars, J. D. Brousseau, D. Dussault et G. Matte.

A une autre assemblée des directeurs, tenue le 4 novembre, 1862, aussi à la résidence de M. le Président, ce dernier annonça que l'incendie qui venait d'avoir lieu, allait occasionner une séparation de la Caisse d'avec la banque Nationale plutôt qu'on ne pensait. Qu'en conséquence, il devient nécessaire d'aviser aux moyens à prendre pour retenir les services de M. Vézina qui désire néanmoins rester Caissier de la banque Nationale.

Après considération, les directeurs sont d'avis que le plan suivant serait recommandé pour adoption ou à peu près, en laissant aux présidents de la Caisse et de la banque Nationale avec le secrétaire-

trésorier, toute liberté de règler l'affaire des détails, savoir :

Continuation des services du Président.

Continuation des services de M. Vézina, soit comme secrétaire-trésorier, s'il n'y a pas d'inconvénient grave, soit comme gérant ou tout autre nom recommandé.

Les heures du bureau de la Caisse étendues de 9 à 4 en été et de 9 à 3 heures en hiver, afin de procurer l'occasion à M. Vézina de remplir sa charge en dehors de ses heures de bureau de la banque Nationale.

Salaire de M. Vézina à peu près comme celui du Président. Augmentation de salaire à M. Benoit avec cautionnement en faveur de la Caisse.

Nomination d'un assistant à M. Benoit.

Devoirs de M. Vézina.

Surveillance générale de la comptabilité.

Gardien des valeurs et surveillant des placements. Membre du comité des placements. Présence aux assemblées et délibérations des directeurs. Surveillant du dépôt de circulation par la banque Nationale, entre les mains de la Caisse, si la première désire cette transaction.

Ce plan projeté des arrangements à prendre pour s'assurer les services de M. Vézina fut considéré par les directeurs de la banque Nationale le 13 novembre 1862 et fut agrée avec beaucoup de plaisir.

Les arrangements ci-dessus qui viennent de s'accomplir étaient contractés dans le but d'intérêt

général pour le public, et dans l'intention spéciale de créer un concours mutuel entre ces deux institutions, non-seulement pour promouvoir les avantages directs qui devaient en être la rémunération légitime et modérée de leurs opérations respectives, mais aussi afin de multiplier leurs rapports avec la société, et d'étendre leur action en même temps que de la rendre plus utile.

Passons au quinzième rapport annuel.

20eme ASSEMBLEE GENERALE

PRESENTS :

L'hon. U. J. Tessier. président,
Dr. Robitaille,
MM. A. B. Sirois,
G. H. Simard,
M. Tessier,
F. Vézina,
E. Chinic,
Ls. Bilodeau,
D. Dussault,
G. Matte,
A. Pelletier,
S. Roy,
F. O. Boivert,
J. Vézina,
O. Drolet,
E. Gaboury,
D. Pampalon,
M. Poitras,
Ls. Amiot,

Le président explique le but de l'assemblée.

Le Dr. Robitaille donne lecture du 15ème rapport annuel ci-après :

Caisse d'Economie Notre-Dame de Quebec

—

La quinzième assemblée générale annuelle des fondateurs de cette institution a eu lieu le 15 juin courant.

L'hon. U. J. Tessier fut prié d'agir comme président, et M. S. Benoit comme secrétaire.

Le président ayant exposé en peu de mots le but de l'assemblée ; les rapport et états suivants furent lus :

QUINZIÈME RAPPORT annuel aux fondateurs de la Caisse d'Economie Notre-Dame de Québec.

Les directeurs, en présentant leur rapport annuel ont le plaisir d'informer les fondateurs que les transactions de l'année ont été très prospères.

602 nouveaux comptes ont été ouverts.

Les dépôts ont été de $997,769 55, les remboursements de $934,071 22, laissant une balance de 63,699 33 qui, ajoutée à celle de l'an dernier, donne un total de $543,039 19 au crédit des déposants. Les profits de l'année, toutes dépenses payées ainsi que les intérêts dus aux déposants réglés, s'élèvent à la somme de $6,487 21.

D'après le désir exprimé, par les directeurs dans leur rapport de l'an dernier, d'être autorisés à

fixer, suivant les circonstances, le taux des intérêts à être payés aux déposants, et cette autorisation leur ayant été accordée à l'assemblée générale annuelle, les directeurs ont fixé en novembre dernier le taux des intérêts d'une manière uniforme de 4 à 5 par cent, suivant les sommes déposées. Comme les années passées nous recommandons qu'une somme de quatre cent piastres soit votée pour être distribuée aux différentes institutions charitables de Québec.

Les divers suggestions pour la gouverne de la Caisse, recommandées l'an dernier par le bureau de la direction, ont été adoptées en assemblée générale et forment partie des règlements.

Le 26 octobre dernier, la plus grande partie de la bâtisse que nous occupons et qui est notre propriété à été consumée par le feu ; conséquemment nous avons été forcés de transporter pour quelques semaines, nos bureaux à la Basse-Ville ; mais dès le mois de décembre, nous avons pu occuper de nouveau notre ancien local. Notre bâtisse était assurée pour $12.000 à l'assurance de Québec, et notre loyer pour $2,000 à celle de "Liverpool and London." De la première nous avons reçu $5,700 pour dommages à la maison, de l'autre $1,000 pour loyer. A ces deux institutions nos remerciements pour la promptitude et la libéralité avec laquelle nos créances ont été soldées. Nous avons réparé la bâtisse en y faisant des changements considérables, mais jugés nécessaires pour la louer avec avantage. Quoique les réparations n'aient été complétées que tard ce printemps, malgré toute la vigilance et la diligence possibles, cependant nous avons pu louer toutes les

parties de la maison aux meilleurs termes et à des citoyens les plus recommandables.

Jusqu'en octobre dernier, le bureau de la banque Nationale, et celui de la Caisse d'Économie étant dans la même bâtisse, M. Vézina avait pu facilement surveiller les transactions de ces deux grandes institutions financières; mais depuis, les bureaux étant séparés, M. Vézina s'est trouvé dans l'impossibilité de continuer à remplir la charge de secretaire-trésorier de la Caisse, et les directeurs ont appointé M. Samuel Benoît, qui depuis longtemps avait donné des preuves de grandes capacités pour remplir honorablement cette situation. En même temps, le bureau désirant conserver les services de M. Vézina l'a nommé caissier-gérant pour surveiller la comptabilité de la Caisse.

Et pour que cette surveillance soit efficace, les heures du bureau ont été prolongées de 9 à 4 heures de l'après-midi, tous les jours de la semaine, excepté le samedi, jour où le bureau ferme à 2 heures P.M.

Nous avons à enregistrer la mort d'un des fondateurs de la Caisse, M. Grégoire Darveau. Ce citoyen probe et honnête, a toujours porté un grand intérêt à la prospérité et à l'agrandissement de cette institution à l'existence de laquelle il s'était identifié tout spécialement dans son origine. Nous aimons à consigner ces quelques lignes à la mémoire de ce vertueux citoyen.

Le tout humblement soumis,

Ol. Robitaille, M. D.,
Président,

Québec, 15 juin, 1863.

ETAT des opérations de la Caisse d'Économie Notre-Dame de Québec, pour l'année écoulée le 31 mai 1863.

Recettes.

Argent en banque, le 31 mai 1862.....		$75,388 33
A dépôts.....	$997,769 55	
A prêts et placements....	320,271 51	
A intérêts.....	33,005 66	
A loyers et assurances.....	7,874 54	
A Divers	55 00	
		1,358,976 26
		1,434,364 59

Déboursés

Par remise aux déposants.	$934,071 22	
Par prêts et placements....	412,206 33	
Par intérêts aux déposants	25,038 35	
Par payé sur la propriété de la Caisse, compris assurances, cotisations, et réparations.....	5,147 50	
Par dépenses courantes de l'Institution.....	5,271 30	
		1,381,734 70
Par argent dans la banque Nationale.....		52,629 89
		1,434,364 59

F. VEZINA,
Sec. Trés.

Passif.

Montant dû aux déposants		543,039 19
Profits.....		41,219 89
		584,258 40

Actif.

Effets de la province et de corps publics incorporés.....	$419,923 00	
Prtês sur diverses garanties collatérales.....	51,829 41	
Prêts et placements sur propriétés-immeubles, y compris celle de l'Institution.....	46,840 00	
Intérêt accrû et non reçu..	12,897 10	
Ameublement de bureau..	139 00	
		531,628 51
Argent en banque.....		52,629 89
		584,258 40

S. Benoit,
Sec. Trés.
F. Vezina,
Caissier-Gérant.

Québec, 31 mai, 1863.

Nous, les soussignés, certifions par les présentes, avoir examiné avec soin les livres et comptes de la Caisse d'Ésonomie Notre-Dame de Québec pour l'année finissant le 31 mai 1863, et les avoir trouvés corrects dans tous les détails, et de plus que le compte-rendu ci-dessus est un vrai rapport des affaires de l'Institution à cette date.

CHS. MOIZEN, } Auditeurs.
CHS. GOUIN. }

Québec, 13 juin 1863.

A l'assemblée générale annuelle des fondateurs, tenue le 17 juin 1863, les rapport et états des directeurs furent approuvés, des remerciements furent offerts aux directeurs et aux officiers.

Il fut proposé par M. Ls. Bilodeau, secondé par M. Ol. Drolet—et

Résolu—Que les fondateurs de la Caisse d'Économie Notre-Dame de Québec approuvent hautement la nomination de M. Vézina au poste important de Caissier-Gérant de cette Institution, et qu'ils prennent ici occasion de remercier ce monsieur des services nombreux et efficaces qu'il a rendus à la Caisse d'Économie Notre-Dame depuis sa fondation.

L'on vota ensuite $400 pour les institutions charitables de Québec. Et M. Ferdinand Gauvreau fut nommé fondateur en remplacement de feu M. Grégoire Darveau.

MM. Cinqmars et M. Tessier, sortant de charge, furent réélus directeurs. Et des remerciements furent

votés à U. J. Tessier, écr. pour avoir présidé l'assemblée.

L'année 1863-64 commence sous l'administrations des Messieurs suivants, savoir :

Dr. Ol. Robitaille, président.
A. B. Sirois, vice-président,
G. H. Simard do
C. Cinqmars,
I. Thibaudeau,
D. Dussault,
G. Matte,
E. Chinic,
M. Tessier,
J. D. Brousseau,
F. Vézina, caissier-gérant,
Sa Grandeur Mgr. de Tloa, prés.-hon.,
Hon. Sir E. P. Taché, V.-P. hon.,
Chs. Langevin, do do

Membres du comité des Placements.

Dr. Robitaille, président,
F. Vézina, Caissier-gérant,
Hon. I. Thibaudeau,
G. H. Simard,
E. Chinic,
S. Benoit, sec.-trésorier.

Les principales choses à signaler pour l'année courante est d'abord la révision de la liste des membres honoraires et les changements qui y furent

faits, ensuite l'approbation de ces changements par les directeurs le 22 mars 1864.

L'augmentation du salaire de M. Matte fut arrêtée, ainsi que de celui de M. Pâquet, accompagné de bonus. Un bonus fut aussi accordé à M. Benoit de 15 p. 100 sur son salaire alors de $1,200.

Ci-suit le 16me rapport annuel où se trouvent condensées toutes les opérations de la Caisse, et où se trouve exposé le bilan de ses affaires.

Caisse d'Economie Notre-Dame de Quebec.

—

L'assemblée générale annuelle des fondateurs de la Caisse d'Economie de Notre-Dame de Québec a eu lieu suivant les règles de l'Institution, le 20 juin courant.

Pierre Gauvreau, écuier, et Samuel Benoit, écuier, furent priés d'agir, le premier, comme président, et le second, comme secrétaire de l'assemblée.

Le but de l'assemblée ayant été donné par le président, on procéda à la lecture des rapport et états annuels suivants :

Seizième rapport annuel des directeurs de la Caisse d'Économie de Notre-Dame de Québec, aux fondateurs de cette institution.

Conformément aux règles de cette Institution, les directeurs ont l'honneur de présenter leur rapport annuel sur les affaires et transactions de l'année.

Nous terminons notre seizième année d'existence, et pendant les douze mois qui viennent de

finir les nouveaux comptes ouverts ont été de 810 ; le nombre total des déposants étant maintenant de 2929, ou 529 de plus que l'an dernier.

Les dépôts se sont élevés durant l'année à la somme de $1,174,405.82 et les remises, à celle de $1,002,099.85, faisant une augmentation de $172,-305.97 dans ces douze mois, et élevant la balance dûe aux déposants à $715,345.16.

Toutes dépenses payées ainsi que les intérêts dûs aux déposants déduits, nous avons placé au fonds de réserve $6,780.89 ; ce fonds est maintenant de $48,000.00.

Nous sommes heureux de pouvoir consigner un aussi beau résultat, dû au patronage que veulent bien nous accorder et les messieurs du clergé et les citoyens, et dû surtout à cette sage surveillance du bureau de direction qui lui a mérité cette estime publique.

Nous recommandons, pour cette année qu'une somme de cinq cents piastres soit votée aux diverses institutions charitables de Québec.

Pour donner effet à une recommandation du bureau de direction, adoptée par l'assemblée générale annuelle de l'an dernier, nous avons dû préparer une liste des personnes dont les noms ont été choisis tant parmi les membres du clergé de plusieurs districts du Bas-Canada que, parmi les citoyens les plus marquants du district de Québec comme membres honoraires,

Nous n'avons, comme les années précédentes, qu'à nous féliciter sur la manière intelligente avec

laquelle les officiers de cette institution ont géré les affaires.

Le tout humblement soumis,

OL. ROBITAILLE,

Président.

Québec, 20 juin 1864.

ETAT des opérations de la Caisse d'Économie Notre-Dame de Québec pour l'année écoulée le 31 mai 1864.

Recettes.

Argent en banque le 31 mai 1863.....		$ 52,629 89
A dépôts.....	1,174,405 82	
A prêts et placements.....	169,927 45	
A intérêts.....	41,736 23	
A loyers.....	1,997 17	
		1,388,066 67
		1,440,696 56

Déboursés.

Par remises aux déposants	1,002,099 85
Par prêts et placements.....	352,834 38
Par intérêts aux déposants	29,738 45
Par payé sur la propriété	

de la Caisse, compris assurance, cotisations et réparations.....	4,154 58	
Par dépenses courantes de l'Institution.....	3,798 34	
Par ameublement.....	35 23	
		1,392,660 83
Par argent dans la banque Nationale.....		48,035 73
		1,440,696 56

Passif.

Montant dû aux déposants	$715,345 16
Fonds de réserve.....	48,000 00
Balance au crédit du compte d'intérêt.....	391 82
	$763,736 98

Actif.

Effets de la province et de corps publics incorporés.....	593,988 74
Prêts sur diverses garanties collatérales.....	61,104 75
Placements sur propriétés immobilières y compris celle de l'Institution.....	45,773 53

Intérêt accrû et non reçu..	14,660 00	
Ameublement de bureau..	174 23	
		715,701 25
Argent dans la banque Nationale.....		48,035 73
		$763,736 98

SAM. BENOIT,
Secretaire-Trésorier.

Nous certifions avoir examiné avec soin les livres de la Caisse d'Économie N.-D. de Québec pour l'année expirée le 31 de mai dernier, et les avoir trouvés corrects dans tous leurs détails ainsi que l'état des affaires à la même date.

CHARLES GOUIN, } Auditeurs.
LOUIS LESSARD. }

Québec, 18 juin 1864.

Sur proposition de L. Bilodeau, écuier, secondé par M. O. Drolet, il est

Résolu : Que les rapport et états venant de nous être communiqués soient adoptés et publiés, et que les remercîments des fondateurs soient offerts à MM. les président et caissier-gérant, ainsi qu'à MM. les directeurs de la Caisse d'Économie Notre-Dame, pour la sagesse qu'ils ont montré dans la gestion des affaires de l'Institution.

Proposé par J. Hamel, écuier, secondé par M. S. Roy, il est

Résolu : Que les remercîments de cette assemblée sont dûs au secrétaire-trésorier, Samuel Benoit, écuier, ainsi qu'aux autres officiers de l'Institution pour la manière honorable avec laquelle ils ont rempli respectivement les devoirs de leurs charges pendant l'année.

Proposé par F. O. Boisvert, écuier, secondé par M. Poitras, il est aussi

Résolu : Que la somme de cinq cents piastres votée par l'adoption du rapport des directeurs, soit distribuée de la manière suivante :

A la société de Saint-Vincent de Paul.....	$120
Aux révérendes Sœurs de la Charité.....	120
A l'asile du Bon-Pasteur.....	120
A l'asile de Ste.-Brigitte.....	75
A l'asile de St.-Joseph.....	65
	$500

Après nomination de MM. L. Bilodeau et S. Roy, comme scrutateurs, il fut procédé à l'érection de deux directeurs en remplacement de MM. Chinic et Dussault sortant de charge ; ces deux messieurs furent réélus unanimement.

La liste des personnes choisies comme membres honoraires est lue et adoptée aussi à l'unanimité.

M. le président laissant ensuite le fauteuil, L. Bilodeau, écuier, est appelé à le remplacer.

Il est proposé par A. Hamel, écuier, secondé par M. E. O. Boulet et

Réolu : Que les remercîments de cette assemblée sont offerts à P. Gauvreau, écuier, pour avoir rempli les devoirs de président.

P. Gauvreau,
Président.
Sam. Benoit,
Secrétaire.

Québec, 20 juin, 1864.

A une réunion des directeurs de la Caisse d'Économie Notre-Dame, tenue ce jour, 21 juin 1864, les officiers suivants ont été réélus, savoir :

O. Robitaille, écuier, M. D., président ; G. H. Simard, écuier, et A. B. Sirois, écuier, vice-président ; Sa Grandeur Monseigneur l'Evêque de Tloa, président-honoraire ; l'hon. Sir E. P. Taché et Chs. Langevin, écuier, vice-présidents honoraires.

COMITÉ DES PLACEMENTS :

Dr. O. Robitaille, président,
F. Vézina, écuier, caissier-gérant,
Honorable I. Thibaudeau,
G. H. Simard, écuier,
E. Chinic, écuier,
S. Benoit, écuier.

Sam. Benoit,
Secrétaire.

Québec, 21 juin 1864.

A l'exception des mentions faites dans le 17ème rapport annuel que nous lisons ci-après, rien de bien important n'a été enregistré sur les livres de la Caisse d'Économie, pendant l'année 1864-65.

Les circulaires relatives à la nomination des membres honoraires, accompagnées d'un état annuel des affaires de l'année dernière, furent adressées à qui de droit. Des réponses furent reçues et en autres, celle de Sa Grandeur l'Archevêque de Québec, de Messire Langevin, Principal de l'école normale, des honorables juges Caron, Taschereau et Maguire, de l'hon. C. Alleyn et de Prudent Vallée, écuier. Ces réponses, toutes pleines de félicitations sur le beau succès obtenu jusqu'à ce jour par la direction de la Caisse d'Économie Notre-Dame, était dans le sens d'une acceptation, excepté celle des hons. juges Caron et Taschereau, qui exprimaient le regret de ne pouvoir accepter leurs nominations pour la seule raison, que comme juges, ils ne pouvaient s'immiscer dans une Institution qui pourrait être appelée à comparaître devant les tribunaux dont ils étaient membres.

Le 10 juin 1865, une gratification de $400 fut accordée à MM. Robitaille et Vézina pour leurs services importants qu'ils avaient constamment rendus à la Caisse jusqu'à cette date. Un bonus est accordé à M. Benoit de $180 et à M. Matte de $40. Le salaire de M. Benoit est augmenté de $200 et celui de M. Matte, est porté à $400.

Ci-après suit le 17me rapport annuel des directeurs ainsi que l'état des affaires de la Caisse à la fin de mai 1865, puis suivent les procédés de l'assemblée générale annuelle des fondateurs.

Caisse d'Economie Notre-Dame de Quebec

—

La dix-septième assemblée annuelle des membres fondateurs de la Caisse d'Économie de Notre-Dame de Québec a été tenue, conformément à la loi, lundi, le 19 juin courant.

Germain Roberge, écuier, est appelé à la chaire et Samuel Benoit, écuier, est prié d'agir comme secrétaire.

Le président explique le but de l'assemblée, et le rapport suivant est ensuite lu par le président de l'Institution.

Dix-septième rapport annuel des directeurs de la Caisse d'Économie Notre-Dame de Québec, aux fondateurs de cette Institution.

Messieurs,

C'est toujours pour nous un grand plaisir de vous rencontrer en assemblée générale annuelle, pour vous faire part des affaires et des diverses transactions de la Caisse pendant les douze mois écoulés, qui complètent notre dix-septième année d'existence.

Comme par le passé, nous avons un beau bilan à vous présenter, bilan qui dépasse de beaucoup nos prévisions, vu le malaise et la forte pression qui ont pesé et qui pèsent encore sur toutes les institutions financières du pays.

Nous avons ouvert 697 nouveaux comptes ; 378 ont été clos, laissant 3248 comptes ouverts.

Un million quarante-sept mille huit cent vingt-six piastres et 48 centins ont été déposés, et un million trente et un mille deux cent soixante et dix-neuf piastres et 95 centins ont été retirés, donnant une balance de $16,546.53 qui, ajoutée à celle de l'an dernier, donne $731,891.69 placés au crédit des déposants.

Déduction faite de la somme de $34,074.75 en intérêts payés aux déposants, et toutes dépenses réglées, nous ajoutons $8,000.00 au fonds de réserve qui est maintenant de $56,000.00.

Ci-joint se trouve le bilan plus détaillé des transactions de la Caisse, préparé par le secrétaire-trésorier, audité et trouvé correct par MM. Charles Gouin et Louis Lessard, auditeurs.

Nous recommandons qu'une somme de $600.00 soit votée cette année aux diverses institutions charitables de Québec, à être distribuée de la mauière suivante :

A la Société de Saint-Vincent de Paul.....	$140
Aux bonnes Sœurs de la Charité.....	140
A l'asile du Bon-Pasteur.....	140
A l'asile de Ste.-Brigitte.....	100
A l'asile de St.-Joseph.....	80

En terminant, nous aimons à mentionner que, comme les années précédentes, nous n'avons qu'à nous louer de l'habileté et de la grande surveillance avec lesquelles les affaires de la Caisse ont été gérées par le caissier-gérant, François Vézina, écuier, par le secrétaire-trésorier, Samuel Benoit, écuier, et par son assistant, M. Napoléon Matte.

Le tout humblement soumis,

OL. ROBITAILLE,

uébec, juin 1865. Président.

ETAT des opérations de la Caisse d'Économie de Notre-Dame de Québec, pour l'année expirée le 31 mai 1865.

Recettes.

Balance en banque le 1er juin 1864		$ 48,035 73
Dépôts	$1,047,826 48	
Placements	296,213 05	
Intérêts	52,414 78	
Loyers	1,430 81	
		1,397,885 12
Total		$1,445,920 85

Déboursés.

Remis aux déposants	$1,031,279 95	
Placements	313,575 22	
Intérêts	34,024 75	
Dépenses courantes	5,138 53	
Réparations à la bâtisse, paiements de cotisations, assurances, etc.,	1,282 29	
Ameublement	30 00	
		1,385,330 74
Argent dans la banque Nationale		60,590 11
Total		$1,445,920 85

Passif.

Dû aux déposants	$ 731,891 69
Fonds de réserve	56,000 00
Dépôts de circulation	10,000 00
Balance au crédit du compte d'intérêt	505 02
Total	$ 798,396 71

Actif.

Effets de la province et de corps publics incorporés	$ 653,353 01
Placements sur propriétes immobilières, celle de l'Institution comprise	38,066 13
Placements sur diverses garanties collatérales.	32,141 80
Intérêt accrû et non reçu	14,041 43
Ameublement	204 23
Argent en banque	60,590 11
Total	$ 798,396 71

SAM. BENOIT,
Sect.-Trésorier.

Nous, les soussignés, auditeurs de la Caisse d'Économie Notre-Dame de Québec, avons examiné avec beaucoup de soin les livres et états des affaires de cette Institution pour l'année expirée le 31 de mai dernier, et certifions les avoir trouvés très corrects dans tous leurs détails. Nous certifions de

plus que les effets et autres valeurs, vérifiés par nous et formant l'actif, sont entrés correctement dans les livres de l'Institution.

LOUIS LESSARD, } Auditeurs
CHS. GOUIN, }

Québec, 10 juin 1865.

Sur motion de Abraham Hamel, écuier, secondé par M. Jean Vézina, il est résolu :

Que les rapports et états venant de nous être communiqués, soient adoptés et publiés, et que les remerciements des fondateurs soient offerts à messieurs les président et caissier-gérant ainsi qu'à messieurs les directeurs de la Caisse d'Economie Notre-Dame pour la sagesse qu'ils ont montrée dans la gestion des affaires de l'Institution.

Sur motion de F. O. Boisvert, écuier, secondé par M. Simon Roy, il est résolu :

Que les remerciements de cette assemblée sont dûs au secrétaire-trésorier, Samuel Benoit, écuier, ainsi qu'aux autres officiers de l'Institution, pour la manière honorable avec laquelle ils ont rempli respectivement les devoirs de leurs charges pendant l'année.

Sur motion de M. D. Pampalon, secondé par M. M. Poitras, il est résolu :

Que messieurs S. Roy et J. Vézina soient nommés scrutateurs et que M. J. B. Dugal, soit prié d'agir comme secrétaire dans le dépouillement du scrutin à l'élection de deux directeurs en remplacement de ceux qui sortent de charge cette année.

Après le dépouillement du scrutin, MM. Simard et Brousseau sont déclarés réélus.

Proposé par M. A. Pelletier, secondé par M. M. Moisan, et résolu :

Que les remerciements de cette assemblée soient présentés à MM. les scrutateurs et à M. le secrétaire pour la manière habile avec laquelle ils se sont acquittés de leur charge.

La chaire étant laissée par le président, F. O. Boisvert, écuier, est prié de l'y remplacer.

M. J. Corbin propose, secondé par M. Jos. Dubuc, et il est résolu :

Que les remerciements de cette assemblée sont offerts à Germain Roberge, écuier, pour avoir rempli les devoirs de président.

G. Roberge, président.
Saml. Benoit, secrétaire.

Québec, 19 juin 1865.

A une réunion des directeurs tenue le 20 du courant, les officiers suivants ont été réélus :

Président : Ol. Robitaille, ecr., M. D.

Vice-présidents : G. H. Simard, écr., et A. B. Sirois, écr.

Président honoraire : Sa Grandeur l'évêque de Tloa.

Vice-présidents honoraires : L'hon Sir E. P. Taché et Chs. Langevin, écr.

COMITÉ DES PLACEMENTS.

Dr. O. Robitaille, président,
F. Vézina, écr., caissier-gérant,
Hon. I. Thibaudeau,
G. H. Simard, écr.,
E. Chinic, écr.,
S. Benoit, écr.

SAML. BENOIT,
Secrétaire.

Québec, 20 juin 1865.

Le 13 sept. 1865.—Le bureau de direction se fit un plaisir de répondre favorablement à la demande de monsieur le caissier-gérant d'admettre son fils, Frs. Rémi Adolphe Vézina, dans les bureaux de la Caisse d'Économie afin de lui donner l'occasion d'avancer son éducation commerciale, et il lui fut permis de communiquer et travailler dans le bureau de la Caisse d'Économie quand il le désirerait.

Le 3 février 1866.—M. le président informa les directeurs qu'il avait été appelé, ainsi que le caissier-gérant, par la commission chargée de la part du gouvernement de recevoir l'enquête sur les affaires de la Caisse d'Économie de St.-Roch, à faire sa déclaration, et donner son témoignage sur les affaires de cette institution, et que cette déclaration ainsi que celle de M. le caissier-gérant ont été faites en conséquence, avec la production de lettres et de documents y ayant rapport.

Sans autres commentaires, nous donnons ici

communication de la sommation du commissaire G. H. Simardà François Vézina, Caissier de la banque Nationale, établie à Québec, laquelle sommation portait la date du 1er février 1866. Puis suivront les réponses de M. Vézina aux questions qui lui furent posées.

SOMMATION

—

ENQUÊTE sur les affaires de la Caisse d'Économie de St.-Roch de Québec.

A François Vézina, écuier, de la Cité de Québec, Caissier de la banque Nationale, établie à Québec.

MONSIEUR,

En vertu de l'autorité de l'acte 29ème Victoria, chapitre 77, et de la Commission émanée par Son Excellence le Gouverneur-Général en conseil, nommant George-Honoré Simard, de la cité de Québec, commissaire, pour s'enquérir des affaires de la Caisse d'Economie de St.-Roch de Québec ; il vous est enjoint par la présente sommation de comparaître devant lui, le dit George-Honoré Simard, le premier jour de février courant, à 2 heures P. M., dans la salle où se tiennent les séances de la dite enquête, dans la bâtisse de l'hôtel St.-George, en face de la Place-d'Armes, en la Haute-Ville de la cité de Québec ; pour alors et là rendre temoignage de tout ce que vous connaissez relativement aux affaires de la

dite Caisse d'Économie de St.-Roch de Québec, et produire et exhiber devant le dit commissaire tous livres dénommés "Grand-Livre des dépôts et remboursements (Ledger), Livre de Caisse, Journal, Grand-Livre (comptes généraux), Livre de Chèques, Livre des dépôts aux banques incorporées, Livre de signatures des déposants, Livre de reçus des déposants, Livre d'états, Livre de billets dûs, Registres des placements, Livre de balances, Livre des minutes des procédés des assemblées générales, des assemblées des directeurs et des assemblées du comité des placements et des autres comités, Livrets des déposants, Livre des règlements, Bilans des comptes de dépôts, Bilans des comptes généraux, Rapports des auditeurs, et aussi toutes débentures, certificats d'actions dans les banques incorporées, ou autres valeurs publiques, obligations, billets promissoires, et généralement tous autres livres, documents et papiers de la dite Caisse d'Économie de St.-Roch de Québec, ou se rapportant en aucune manière au sujet de la dite enquête, ou aucuns d'iceux qui seraient en votre possession ou sous votre contrôle."

Et n'y manquez pas à votre péril.

GEO.-H. SIMARD,
Commissaire.

Certifié,
GEO.-H. SIMARD.

Québec, 1er février, 1866.

QUESTIONS par M. Simard à M. Vézina et réponses du dernier au premier.

Depuis quand êtes-vous un des principaux officiers de la Caisse d'Économie de Notre-Dame de Québec ?

J'ai été secrétaire de cette Institution depuis son organisation en mai 1848, jusqu'au 2 mars 1851, où je fus nommé secrétaire-trésorier, ayant agi comme tel jusqu'au 1er de mai 1863. Depuis cette dernière époque, j'ai géré les affaires de la Caisse d'Économie Notre-Dame comme caissier-gérant.

Sous quel patronage cette Institution a-t-elle été fondée, et dans quel but ?

Elle fut fondée le 11 mai 1848 par les membres de la société St.-Vincent de Paul de la paroisse de Notre-Dame de Québec, sous le patronage de cette société. Le but de l'œuvre a été, comme il est encore, "d'accoutumer le pauvre à économiser et à faire des épargnes", de procurer à l'ouvrier un moyen de lui créer à la longue un capital capable de lui fournir des moyens d'avoir des outils, une propriété, ou de faire une entreprise ou de subvenir aux frais d'une maladie." " de fournir à l'homme des moyens de prospérité et de bien-être intellectuel et matériel, en créant chez lui des habitudes d'ordre, d'économie et de moralité."

A quelle époque la Caisse d'Économie Notre-Dame de Québec, fondée d'abord comme vous le déclarez dans votre réponse No. 2, a-t-elle été incorporée sous l'opération de l'acte 4 et 5 Victoria, Chap. 32, intitulé : " Acte pour encourager l'établissement de banque d'épargnes en cette province et pour pourvoir à leur régie ?

En avril 1855.

Savez-vous à peu près à quelle époque la Caisse d'Économie de St.-Roch de Québec a été organisée, et sous quel patronage, et quels règlements furent adoptés par cette Institution au début de ses opérations ?

Elle fut organisée en Avril 1848 par les membres de la

société de St.-Vincent de Paul de la paroisse de St.-Roch de Québec, sous le patronage de cette société. Les règlements de la Caisse d'Économie Notre-Dame de Québec, dont je vous passe ici copie furent copiés sur ceux de la Caisse d'Économie de St.-Roch de Québec, à l'exception de quelques changements de peu d'importance.

Est-il à votre connaissance personnelle que la Caisse d'Économie de St.-Roch de Québec ait placé ses fonds contrairement à ses règlements avoués et reconnus de manière à mettre en danger l'intérêt de ses déposants ?

Oui. Dans les livres de minutes des directeurs il est dit : "Qu'il ne sera escompté aucun billet sans avoir des bons provinciaux comme sureté collatérale." Contrairement à cette règle de prudence, un grand montant des fonds a été placé sur simples nantissements particuliers, par lesquels l'Institution a perdu. Je pense que la chose a été prouvée en cour. Quant à ces sortes de prêts dans une cause de Hallaire *vs* Louis Prévost *et al* si je ne me trompe.

La Caisse d'Économie de Notre-Dame de Québec, a-t-elle jamais délibéré sur la manière dont la Caisse d'Économie de St.-Roch de Québec transigeait ses affaires, et la première a-t-elle jamais fait quelques démarches auprès de la dernière, ou auprès d'aucun de ses principaux directeurs, officiers ou patrons pour l'avertir des dangers nombreux auxquels elle l'exposait en plaçant les fonds de ses deposants d'une manière irrégulière.

Dès 1854, je me suis convaincu que les placements de la Caisse d'Économie de St.-Roch n'étaient pas faits avec prudence. Des rumeurs de *spéculation* bien ou mal fondées, circulaient sur le compte du président de cette Institution. Je fis part de ces rumeurs au secrétaire, et je le mis en garde contre de tels placements. "Défiez-vous, lui dis-je, " défiez-vous,, vous escomptez, et vous ne devez pas le faire, " sans les plus grandes précautions ! Vous perdrez et votre " institution n'a pas les moyens de perdre. Et si votre

" président spécule avec les fonds de la Caisse, vous le " regretterez avant qu'il soit longtemps ! "

" Oh ! non, dit le secrétaire, le président ne spécule pas, je ne puis le croire. Et il n'y a pas de danger de perdre avec les billets que nous avons."

Dans ce temps je savais que le secrétaire ne paraissait pas au bureau pour des mois entiers, mais signait des blancs de chèques qu'il laissait entre les mains du président et du trésorier.

Un jour, je fis part à mes directeurs de la Caisse d'Economie Notre-Dame de tout ce que je connaissais des transactions de la Caisse d'Economie de St.-Roch.

Ces messieurs prirent la chose en considération et se préparèrent en conséquence à prendre tous les moyens pour empêcher d'ébranler la confiance dans la Caisse d'Economie Notre-Dame, parce qu'ils s'attendaient à un revers de fortune dans les affaires de la Caisse d'Economie de St.-Roch, lequel, par contre-coup, pouvait nécessairement faire un grand dommage aux autres institutions de ce genre dans Québec.

Les directeurs de la Caisse d'Economie Notre-Dame députèrent leurs président et secrétaire-trésorier auprès du patron de la Caisse d'Economie de St.-Roch.

Ce monsieur ne parut rien ignorer des faits que nous lui mentionnâmes.

" Il nous dit " qu'il en avait conféré avec le secrétaire- " et que ce dernier l'avait assuré qu'il n'y avait pas de " danger." " Le curé de St.-Roch nous dit cependant qu'il " avait cessé de parler en chaire, des affaires de la Caisse " et qu'il n'en dirait plus rien."

Entre autres décisions des directeurs de la Caisse d'Economie Notre-Dame, il fut résolu qu'une certaine somme serait destinée pour venir en aide aux déposants de la Caisse d'Economie de St.-Roch sous forme de prêts à 6 par 100 d'intérêt, en prenant des débentures comme sûretés collatérales et ce, dans le cas d'une malversation.

Voulez-vous déclarer tout ce que vous connaissez relativement aux affaires de la Caisse d'Economie de St. Roch de Québec, ou se rapportant en aucune manière au sujet de la présente enquête ?

La Caisse d'Economie de St.-Roch de Québec fut fondée sous des auspices très favorables. Ses directeurs et ses officiers possédaient la confiance des habitants de la paroisse de St.-Roch. Les règles de sa constitution étaient pleines de sagesse et tendaient à sauvegarder les intérêts des déposants, pourvu qu'elles fussent observées avec régularité.

L'Institution bien encouragée par la grande population de St.-Roch pouvait faire beaucoup de bien dans cette localité, et serait devenue une Institution florissante, si elle eût été conduite avec prudence et jugement.

D'après ce que j'ai vu, on remarque qu'aucune entrée n'a éte faite après 1862, dans le livre des minutes des procédés des directeurs. Dans le mois de mars ou avril de l'année 1861, une lettre de feu F.-X. Paradis, écuier, est enregistrée, par laquelle il refuse formellement d'agir comme président. Dans la même année, M. J.-B. Martel, avait donné par lettre sa résignation comme directeur,—il n'est fait aucune mention de cette lettre dans les minutes des procédés des directeurs. Je pense qu'à peu près dans le même temps, feu Jos.-G. Tourangeau, transmettait aussi sa résignation.

J'ai vu dans ce livre des minutes des assemblées des directeurs que la règle de la constitution qui dit :

" Que la Caisse fera rapport mensuellement au conseil," avait été biffée. Pareillement la règle qui dit :

" Que nul membre ou directeur de la Caisse n'aura droit à aucun avantage pécuniaire des fonds de la Caisse"..... avait été retranchée.

Le dernier rapport des affaires de la Caisse de St.-Roch qui parait dans les livres du conseil de la société St.-Vincent de Paul y figure à la date du 9 décembre 1849.

M. Aug. Gauthier, fils, fut nommé président de ce conseil, en février 1850.

Il n'est plus fait mention de la Caisse de St.-Roch après cette date dans les livres du dit conseil ; cependant en avril 1855, un rapport du conseil particulier, (le jour du patronage de St.-Joseph) signé par MM. Aug. Gauthier, président, et G. Talbot, secrétaire, dit ceci :

" Les Caisses d'Économie nées au sein de Notre Œuvre et dont le but est avantageusement connu, continuent à prospérer. "

D'autres règles importantes de la Constitution ont été négligées, notamment celles qui avaient rapport aux élections annuelles des directeurs, aux vacances occasionnées par le décès ou l'absence des membres fondateurs et des directeurs.

Sur les dernières années de l'existence de la Caisse, les noms des directeurs autres que MM. Louis Prévost, Phllippe Brunet, Aug. Gauthier, fils, et Louis Marois, n'ont pas été publiés.

Dans le rapport annuel de 1853, on remarque que le patron de la Caisse, M. le curé de St.-Roch, présidait *l'assemblée des directeurs* d'après les règles de l'Institution, on aurait dû dire *l'assemblée des fondateurs de la Caisse.*

Malgré la négligence apportée dans l'exécution des règles, la Caisse d'Economie de St. Roch de Québec paraissait bien fonctionner, et possédait encore à cette époque la confiance publique.—En 1854, entre avril et octobre il fut déposé au-delà de £28,000 et retiré environ £23,000 laissant une augmentation d'au-delà de £5,000 et un total au crédit des déposants de £36,500 ou à peu près. Le tout certifié par trois auditeurs " comme correct, et offrant la garantie la plus assurée. "

Je regrette de dire que je ne voulus pas alors croire à la balance des profits que l'on donnait à l'Institution—et,

comme je l'ai dejà dit, j'étais convaincu que les placements n'étaient pas faits d'une manière prudente et sûre.

Depuis 1854 donc, la confiance publique dans la gestion des affaires de la Caisse d'Economie de St.-Roch, a commencé à diminuer, et a continué ainsi à décroître, jusque vers le 1er janvier 1856, temps où les *gérants* ont été forcés de prolonger d'abord et de suspendre ensuite le paiement de leurs obligations envers les déposants.

En février 1856, il circulait une rumeur, " La banque d'Epargnes a failli," et cette rumeur occasionnait une espèce de panique parmi les déposants de la Caisse d'Economie de St.-Roch, laquelle menaçait de se répandre parmi les déposants des autres Caisses ou banques d'Epargnes dans Québec.

Je convoquai mes directeurs le 14 février, et je leur communiquai un projet de correspondance à ce sujet, afin d'informer le public de la cause de cette rumeur et lui montrer où se trouvait le danger, si danger il y avait.

Cette correspondance fut publiée dans le *Journal de Québec*, du 11 de mars, accompagnée d'un état des affaires de la Caisse d'Économie Notre-Dame de Québec, assermenté par les directeurs et le secretaire-trésorier, et transmis aux trois branches de la législature provinciale.

Entre le 9 et le 15 mars 1856, M. le président de la Caisse d'Economie Notre-Dame fut chargé de tendre la main à la Caisse d'Economie de St.-Roch, et d'aider par là-même la population de cette paroisse dont les économies se trouvaient paralisées.

Le 15 du même mois, M. le président de la Caisse d'Economie Notre-Dame reçut une lettre du président de la Caisse d'Economie de St.-Roch, qui remerciait la première, au nom des officiers et de la grande majorité des déposants de la Caisse de St.-Roch pour l'offre libérale qu'elle avait faite de secourir cette dernière, dans les circonstances.

Le président de la Caisse de St.-Roch, ajoutait : " Les

" auditeurs nommés à l'assemblée publique des déposants, " dimanche dernier, ont terminé leur examen, et nous sommes " prêts à vous fournir les états détaillés des affaires avec la " masse qui compose l'actif de la Caisse, aussi vite qu'il vous " plaira nous indiquer. "

Le 18 du même mois, M. le président de la Caisse Notre-Dame, reçut une autre lettre du président de la Caisse de St.-Roch. Cette lettre se lisait comme suit :

" Le comité que les déposants de la Caisse de St.-Roch, " ont nommé dimanche pour prendre la gestion de leurs " affaires doit s'assembler ce soir, pour en venir à une déter- " mination. "

" Le comité serait bien désireux de savoir si vous seriez " disposé à venir à leur aide en prenant les débentures qui " consistent en débentures de la corporation et des chemins."

La première lettre du président de la Caisse St.-Roch n'était pas correcte, en disant que des auditeurs avaient été nommés, tandis que c'était un comité de gestion qui avait été nommé, en mettant de côté, malgré le désir de M. Prévost et d'un grand nombre d'autres, la proposition faite par la Caisse d'Economie Notre-Dame.

Le bureau de direction de la Caisse d'Economie Notre-Dame, en prenant cette décision n'avait qu'un but, celui de maintenir la confiance que les citoyens doivent avoir en ces sortes d'Institutions, et aussi celui de protéger, en autant qu'il serait en son pouvoir, les intérêts des déposants de St.-Roch.

Le bureau voulait donc avoir à cet effet le consentement unanime des déposants par écrit, et entendait régler cette affaire le mieux et le plutôt possible, en faisant même des avances et des sacrifices, mais ne voulait avoir d'autre guide que sa sagesse et sa prudence habituelles dans la gestion de ses propres affaires.

Dans cette circonstance, les directeurs crurent devoir refuser formellement de venir en aide à la Caisse de St.-Roch ce qui fut communiqué à M. Prévost le 31 mars 1856.

Le mécontentement et l'agitation grandissaient, et le comité de gestion ne faisait rien, il était impossible au président de pouvoir régler les affaires seul, il était abandonné de tous.

Le 18 avril 1856, il venait, par une lettre, réclamer encore l'aide de la Caisse d'Economie Notre-Dame. Il disait :

" Je puis et dois en honneur mettre les *assets* de la " Caisse entre les mains d'une Institution respectable et léga- " lement organisée, c'est améliorer la condition des intéressés. " Les intéressés voient maintenant que le comité qu'ils ont " nommé n'ajoute rien à ce qui existait auparavant, et qu'il " y a désorganisation complète. "

Les directeurs de la Caisse Notre-Dame, par une lettre officielle du 21 avril 1856, persistent dans leur détermination et disent : " Cette bonne volonté de leur part ayant été mal " accueillie par les déposants en assemblée générale, tout en " regrettant la position dans laquelle vous vous trouvez ac- " tuellement, ils ne croient pas devoir acquiescer à votre " demande, d'autant plus que l'agitation paraît s'accroître " considérablement et qu'il n'y a pas possibilité, dans leur " opinion, de pouvoir régler cette affaire à l'amiable. "

Ce fut à peu près dans ce temps, je pense, que M. Louis Marois fit certaines avances au président ou au comité de gestion, je ne sais à qui, ni combien, en prenant les débentures de la corporation de Québec et de la commission des chemins à barriéres en garantie.

Combien M. Marois a-t-il réalisé avec les dites débentures ? Je n'en sais rien. Combien a-t-il payé ou remboursé sur les livrets présentés ? Je n'en sais rien non plus.

Ce que je sais, c'est que il y a eu injustice et injustice criante !

Il y a eu spéculation au détriment d'un grand nombre d'honnêtes citoyens, pauvres et à l'aise !

Aucun déposant ne devait être payé en préférence à un autre. Des dividendes auraient dû être déclarés de temps à autre en proportion des réclamations respectives des déposants !

Qu'est devenu l'argent collecté sur le grand montant des billets promissoires ? C'est encore un mystère pour moi.

Je termine en filant ici copie du 8me rapport annuel des directeurs de la Caisse d'Economie Notre-Dame, lequel fut publié ; j'accompagne ce rapport devenu public, d'un autre rapport supplémentaire des mêmes directeurs, lequel fut lu à l'assemblée annuelle des fondateurs de la dite Caisse d'Economie Notre-Dame, le 16 juin 1856 et qui fut communiqué à Sa Grandeur Monseigneur de Tloa, administrateur du diocèse de Québec.

Huitième rapport annuel des directeurs de la Caisse d'Economie de Québec aux fondateurs de cette Institution.

La Caisse d'Economie de Notre-Dame de Québec, vient de compléter sa huitième année d'existence.

Le bureau des directeurs en présentant son rapport annuel aux fondateurs et aux déposants, a droit d'être satisfait du résultat de ses opérations financières, et peut dire hautement : nous prospérons, et nous méritons d'avoir la confiance publique.

La crise financière qui paralyse les transactions de tout genre, depuis plus d'un an, a dû nécessairement se faire sentir d'une manière plus sensible dans des Institutions dont le but est d'y recevoir

l'excédant du produit du travail. Ainsi quoique les remboursements, cette année, soient plus considérables que les dépôts, cela n'a rien que de naturel.

Le montant des dépôts de l'année est de £77,-873 5 4, les remboursements de £91,434 11 5, et le profit net de la Caisse s'élève maintenant à la somme de £1,853 13 4.

Ci-joint est un état détaillé du bilan, et des opérations annuelles de la Caisse, signé par le secrétaire-trésorier, examiné et certifié correct par les auditeurs, MM. Vital Têtu et F. E. Hamel.

Outre ces détails, le bureau désire référer le public aux divers états qui ont été publiés de temps en temps par la presse, ainsi qu'à celui fourni dernièrement au gouvernement et qui a été aussi publié.

Dans nos précédents rapports annuels, nous disions aux fondateurs de la Caisse et au public que le bureau, avec les profits en mains avait le désir de faire l'acquisition d'une propreté pour y fixer une demeurs permanente. Aujourd'hui, nous avons le plaisir de dire que ce désir a été réalisé. Dans le cours du mois dernier, le bureau a acheté, pour la somme de £3,000 payable par termes faciles, et sans intérêt, la maison de J. P. O'Meara, écuier, située rue St.-Jean, Haute-Ville, poste que l'on peut considérer comme le plus central de la ville.

Maintenant qu'il nous soit permis d'émettre publiquement une pensée, c'est celle de voir fonder à Québec, une banque pour faciliter particulièrement le commerce local, et par là venir en aide aux industriels de nos populeux faubourgs qui jouissant d'une certaine aisance foncière, n'ont pas toujours

des capitaux en mains pour donner l'élan nécessaire à leurs affaires.

Nous n'avons nul doute qu'une semblable institution surveillée et conduite avec prudence, serait productive et d'un grand avantage aux citoyens de cette ville.

Espérons que cette pensée qui date déjà depuis plusieurs années, attirera d'une manière toute spéciale l'attention des fondateurs de cette Caisse, et qu'aidés des citoyens les plus influents de Québec et de ses environs, le temps n'est pas éloigné, où cette ville sera dotée d'une nouvelle institution financière dont le besoin se fait sentir depuis longtemps.

Comme par le passé, il nous est doux d'offrir nos remerciments aux messieurs du clergé, aux fondateurs et au public pour l'encouragement que nous avons reçu, et la confiance qu'on a bien voulu placer en nous.

En continuant à gérer nos affaires conformément aux règles de notre constitution, appuyée par la loi qui nous régit, nous ne doutons pas que cette confiance ne puisse qu'augmenter. De plus, nous aimons à dire que le résultat des opérations financières de la Caisse, depuis sa fondation, ne dément pas l'appel que les directeurs ont souvent fait aux citoyens de Québec en les invitant, dans les temps d'abondance, à faire des épargnes qu'ils retrouveraient dans les temps de gêne.

En terminant le bureau de direction aime à renouveler ses sentiments d'estime et de reconnaissance à notre secrétaire-trésorier, pour l'attention,

les soins et l'habileté qu'il continue de porter à la gestion des affaires de la Caisse.

Le tout humblement soumis,

OL. ROBITAILLE,

Président.

Québec, 16 juin 1856.

ETAT des opérations financières de la Caisse d'Economie de Notre-Dame de Québec pour les douze mois expirés le 31 mai 1856.

Dr.

1855					
Juin 1.—Argent en mains...	£38	8	4		
do en banque.	8359	11	7		
				£8397	19 11
1856					
Juin 1.—Reçu, dépôts.....	77,873	5	4		
" Placements..	74,166	0	6		
" Intérêt.....	2,216	15	10		
				154,256	1 8
				162,654	1 7

Cr.

1856.			
Juin 1.—Déboursé, dépôts payés.....	91,434	11	5
Déboursé, somme placés.....	63,742	8	6

Déboursé, dépenses.....	219	11	0			
Déboursé, intérêt payé.....	1,482	18	6			
Ameublement de bureau.....	6	0	0			
				156,885	9	5
Argent dans la banque de Québec.....				5,768	12	2
				162,654	1	7

Fonds.

Dr.

1856.

Juin 1.—Argent dans la Banque de Québec à 4 p. 100.....	£5,768,	12	2
Prêts à courte échéance, garantis par cautionnements personels pour tout le montant, et par dépôts spéciaux au montant de £2,575.....	9,037	15	4
Placements sur débentures publiques, 16 Vict. chap. 35 ; 14 et 15 Vict. ch. 132 et 133 ; 12 Vict. chap. 115 ; 16 Vict. chap. 235.....	6,000	0	0
Placements sur débentures publiqnes 10 Vict. chap. 113 ; 13 et 14 Vict. chap. 100 ; 3 et 4 Vict. chap. 35 ; 4 Vict. chap. 31, etc.....	6,901	17	0
Placements sur débentures publiques 9 Vict. chap. 62 ; 7 et 10 Vict. chap. 35.	1,725	0	0
Prêt garanti par hypothèques sur immeuble, et par une débenture publique pour tout le montant.....	1,000	0	0

Prêts à courte échéance garantis par débentures, publiques au montant de £1122	869	0	0
Prêts à courte échéance garantis par 14 actions de la banque de Québec	350	0	0
Prêts à courte échéance, sur garanties personnelles	569	2	1
Prêts à courte échéance, garantis par hypothèques sur immeubles	315	16	8
Placement par achat d'une propriété donnant un revenu annuel de £140	379	8	0
Intérêt dû et non reçu	352	0	10
Ameublement de bureau	68	15	0
	33,337	7	1

Examiné et trouvé correct,
11 Juin 1856.
(Signé.)

VITAL TETU,
F. E. HAMEL.

Responsabilités.

Cr.

1856.

Juin 1.—Dépôts au crédit des déposants	£31,483	13	9
Balance étant le montant du fonds de réserve	1,853	13	4
	£33,337	7	1

Certifié,

F. VÉZINA,
Sec.-Trés.

Examiné et trouvé correct

Signé { VITAL TETU,
F. E. HAMEL,

Québec 11 juin 1856.

1855 Juin 1.—Comptes ouverts	692
1856 Juin 1.—Nouveaux comptes	219
	911
Comptes clos	277
Balance	634

Directeurs.

MM. Ol. Robitaille,
A. B. Sirois,
G. H. Simard,
M. Tessier,
E. Chinic,
I. Thibaudeau,
C. Cinqmars,
D. Dussault,
G. Matte,
J. T. Brousseau.

Officiers-Honoraires.

Révd. Jos. Auclair, Président,
Hon. Jos. Cauchon, } Vice-Présidents.
Hon. N. F. Belleau, }

Comité des Placements.

MM. Le Président,
G. H. Simard,
C. Cinqmars,
D. Dussault,
Le Secrétaire-Trésorier.

Rapport supplémentaire des directeurs de la Caisse d'Economie Notre-Dame de Québec aux fondateurs de cette Institution.

Le rapport qui vient de vous être lu, ainsi que l'état des affaires de la Caisse y annexé, vous ont montré clairement que cette Institution continue de prospérer.

Il est à regretter que la Caisse d'Economie de St. Roch fondée, avant celle de Notre-Dame, sous les auspices, aussi, de la Société de St.-Vincent de Paul, ne puisse faire à ses fondateurs les mêmes félicitations.

Ceci est d'autant plus regrettable que cet événement met un grand nombre de pauvres ouvriers de St.-Roch dans une gêne à laquelle ils ne s'attendaient jamais, et qui, confiants dans l'habileté et la prudence de ceux qui avaient pris soin de leurs épargnes, croyaient pouvoir faire face aux difficultés créées par la crise commerciale et le manque d'ouvrage, et se trouvent trompés, en ne pouvant toucher le fruit de longs et pénibles travaux.

Cet événement, cependant, n'a rien eu de bien surprenant pour le bureau de direction de la Caisse d'Economie Notre-Dame de Québec, qui avait prévu, il y a plus de dix-huit mois qu'un tel malheur arriverait, et qui, il n'y a pas encore longtemps, députait MM. les président et secrétaire-trésorier de la Caisse auprès du patron de la Caisse de St.-Roch pour s'entendre sur les moyens à prendre pour rémédier au mal qui avait déjà pris racine dans la direction de cette Institution.

Sans entrer dans de plus grands détails de cette

affaire qui n'est malheureusement déjà que trop connue, le bureau aime à informer les fondateurs qu'il a manifesté un grand désir, lorsqu'il a été visible que la Caisse de St.-Roch était dans un état de malaise, de prendre la gestion de ses affaires, et de les mener à un règlement final, d'une manière honorable, en s'imposant, sans aucun doute, de grands sacrifices.

Le but des directeurs, comme de raison, en entreprenant une tâche aussi difficile, était de protéger le crédit de la Caisse Notre-Dame, et des autres Institutions semblables, tout en sauvegardant les intérêts de la classe pauvre industrielle de St.-Roch.

L'esprit de localité a prévalu, et on a refusé notre offre. Cependant, plusieurs lettres ont ensuite été adressées au bureau de direction de la Caisse Notre-Dame, demandant leur aide avec la plus grande instance.

Les directeurs à leur tour, ont cru devoir refuser, parceque le mal était irrémédiable, et ils n'ont pas eu à le regretter.

Quand nous disions que cet évènement n'avait rien de surprenant, c'est qu'il était notoire que les officiers de la Caisse de St.-Roch avaient dévié des règles et de la constitution qui devaient les guider. Ils ont par là éteint une lumière qui les éclairait, et se sont précipités dans un abîme d'où ils ne sortiront qu'avec beaucoup de peine.

Il est regrettable pour nous d'avoir à nous prononcer en cette occasion contre un de ces officiers que nous aimions à voir figurer dans cette Institution, et qui aurait dû voir à ce que les règles fussent

observées. Nous voulons parler du secrétaire de cette Institution, qui en sa qualité de président de la Société de St.-Vincent de Paul, connaissant parfaitement bien la constitution et les règles de la Caisse, n'aurait jamais dû permettre qu'elles fussent négligées en aucune manière.

Nous regrettons d'avantage d'avoir à informer les fondateurs de la Caisse Notre-Dame, de la conduite tout-à-fait surprenante de ce Monsieur à l'égard de cette Institution, en sa qualité de président de la Société de St.-Vincent de Paul, depuis longtemps.

Nous ne savons pour quelles raisons, mais ce Monsieur ne veut pas faire mention des rapports de la Caisse Notre-Dame, ni dans le conseil, ni dans les assemblées de la Société St.-Vincent Paul.

Une telle ligne de conduite n'est certainement pas digne de celui qui tient un poste aussi important que celui de président de la Société St.-Vincent de Paul, et la Caisse d'Economie Notre-Dame qui peut se glorifier d'avoir tenu, avec le plus grand scrupule, au maintien de sa constitution, ne mérite pas d'être ainsi maltraitée ; et elle ne doit pas permettre ainsi l'insulte sans faire appel à quelqu'autre autorité supérieure.

Comme ci-devant, la liste des membres de chaque conférence a été demandée par monsieur le secrétaire. Parmi les membres fondateurs de la Caisse dans la Conférence Notre-Dame des Victoires, le nom de Ed. Glackmeyer, écr., ne paraît plus. Celui de M. Frs. Hallée a été substitué. Parmi les fondateurs de la Conférence St.-Jean, M. Moreau est retiré à la campagne, et le nom de M. Jos. Bolduc

ne paraît plus. L'Hon. Ls. Massue et M. Louis Amiot ont été nommés à leur place. Dans la Conférence Ste.-Geneviève, Messieurs Pierre Gauvreau et Michel Poitras ont été nommés à la place de Messieurs Chs. Langlois et Ant. Pàquet, dont les noms sont retranchés de la liste.

Dans la Conférence St.-Gabriel, Messieurs A. Amiot et Michel Robitaille étant décédés, le bureau a nommé U. J. Tessier, écr., et M. Jean Pâquet pour les remplacer.

Suivant une règle de la Caisse, ces nominations par le bureau sont sujettes à votre approbation.

La mort de M. A. Amiot ayant occasionné une vacance dans le bureau M. J. T. Brousseau a été nommé directeur à sa place dans le cours de l'année.

Le bureau de direction, conformément à une règle à cet égard, a tiré au sort pour établir la sortie des directeurs, et vous aurez à faire l'élection de deux directeurs, M. Thibaudeau et M. Matte, que le sort a marqués camme devant sortir d'office cette année. Les règles veulent cependant qu'ils soient rééligibles si c'est le désir des membres.

Ol. Robitaille,

Président.

Québec, 16 juin, 1856.

En mars 1866, à l'occasion des déprédations des féniens des Etats-Unis, l'esprit du public était excité et une panique générale se répandait par tout le Canada. Le 13 de ce mois, M. le président crût devoir

communiquer cette circonstance et consulter les directeurs sur les moyens de remédier, dans l'intérêt de la Caisse, aux conséquences fâcheuses qui pouvaient en résulter. Déjà la panique s'était fait sentir dans les fonds de la Caisse, et une somme de $14,000 avait été retirée de la Caisse, dans l'espace de deux jours seulement, sans autre raison apparente que celle de la crainte. Les plus grandes précautions furent prises par les directeurs, pour faire face à toute agression possible. Une patrouille armée fut mise sur pied jour et nuit, et un montant considérable des valeurs fut transporté dans les voûtes de la Banque Nationale, Basse-Ville, mais la Banque n'eût rien à rencontrer que la crainte qu'elle avait partagée elle-même avec ses déposants.

Comme le rapport annuel le mentionnera, la charte de la Caisse d'Economie Notre-Dame, devait prochainement échoir, et les directeurs se préparaient d'avance à mettre devant la législature un projet d'un nouvel acte d'incorporation privé. Ce projet fut préparé et les Hon. Belleau et Langevin furent priés de s'en occuper en parlement.

Le 6 juin 1866. Les directeurs votèrent une nouvelle gratification au président et au secrétaire-trésorier de $400, puis de $300 aux employés. Il fut recommandé de voter un don de $1,000 aux institutions de charité. Voyons le rapport annuel des procédés de l'assemblée des fondateurs, le 18 juin 1866.

Caisse d'Economie Notre-Dame de Quebec

—

L'assemblée annuelle des fondateurs de la Caisse d'Économie de Notre-Dame de Québec a été tenue à

son bureau et en conformité aux règles, lundi, le 18 de juin courant.

Germain Roberge, écuier, a été appelé à la présidence, et Samuel Benoit écuier, a été prié d'agir comme secrétaire.

Le président donne le but de l'assemblée, et le rapport suivant est ensuite lu par le président de l'Institution :

Dix-huitième rapport annuel de la Caisse d'Économie de Notre-Dame de Québec, aux fondateurs de cette Institution.

Nous avons aujourd'hui, à vous présenter notre dix-huitième rapport annuel des affaires de la Caisse d'Economie de Notre-Dame de Québec.

Les transactions de l'année expirée le 31 mai dernier, ont dépassé en prospérité celles de toutes les années précédentes, ainsi que vous pourrez vous en convaincre par le bilan détaillé ci.annexé des affaires de la Caisse.

Par le même bilan, vous verrez aussi qu'après avoir payé les intérêts dus aux déposants, ainsi que toutes les dépenses de l'Institution, nous avons réduit la valeur de notre propriété à la somme de $24,000 et nous avons élevé notre fonds de réserve à la somme de $62,000, tout en mettant au crédit du compte de profits et pertes, celle de $4,080.57.

Pendant la présente années 686 nouveaux comptes ont été ouverts : 473 ont été clos, formant en tout 3,461 comptes ouverts.

Nous recommandons qu'une somme de $1,000 soit voté cette année aux diverses institutions chari-

tables de Québec, à être distribuée par le bureau de la direction.

L'acte d'incorporation qui régit la Caisse d'Economie de Notre-Dame de Québec, expire dans le courant de la présente année. Les inconvénients résultant de l'obligation où se trouve placée la Caisse d'Economie de demander à la législature, à des périodes assez rapprochées, le renouvellement de l'acte en vertu duquel elle tient son incorporation, ont donné au bureau de direction l'occasion de mettre à effet l'idée entretenue depuis plusieurs années, de demander un acte spécial et permanent en faveur de cette Institution.

Nous avons trouvé dans l'acte qui régit la banque d'épargne de la cité et du district de Montréal, toutes les dispositions nécessaires qui peuvent convenir à la Caisse d'Economie, sauf les changements en rapport avec la différence de localité. Nous avons fait notre demande à la législature, et nous avons la confiance qu'elle nous sera accordée durant la présente session.

En terminant, nous avons à exprimer notre entière satisfaction envers tous les officiers de cette Institution, pour la manière intelligente avec laquelle les affaires de la Caisse ont été gérées.

Le tout humblement soumis,

OL. ROBITAILLE,

Président.

Québec, 6 juin, 1866.

ETAT des opérations de la Caisse d'Économie Notre-Dame de Québec, pour l'année finissant au 31 mai 1866.

Recettes.

Balance en banque au 1er juin 1865		$ 60,590 11
Dépôts	$1,184,554 79	
Placements	138,218 28	
Intérêts	55,733 17	
Loyers	1,460 09	
		1,379,966 33
		$1,440,556 44

Déboursés.

Remis aux déposants	$1,117,377 03	
Placements	227,285 16	
Intérêts	36,627 55	
Dépenses courantes	5,307 53	
Dépenses sur la bâtisse	496 73	
		$1,387,094 00
Argent dans la banque Nationale		53,462 44
		$1,440,556 44

Passif.

Dû aux déposants	$799,069 45

Fonds de réserve	62,000 00
Profits et pertes	4,080 57
	$865,150 02

Actif.

Effets de la province et de corps publics incorporés	$753,248 95
Banque Nationale	53,462 44
Placé sur immeubles, y compris la bâtisse de l'Institution	28,233 27
Intérêt accru et non reçu	17,139 69
Placements sur garanties collatérales	12,865 67
Ameublement	200 00
	$865,150 02

F. Vezina,
Caissier-gérant.

S. Benoit,
Secrétaire-Trésorier.

Nous soussignés, auditeurs de la Caisse d'Economie de Notre-Dame de Québec, avons examiné avec soin les livres et états des affaires de cette Institution pour l'année expirée le 31 mai dernier, et certifions les avoir trouvés corrects dans tous leurs détails. Nous certifions de plus que les effets et autres valeurs, vérifiés par nous et formant l'actif, sont entrés correctement dans les livres de l'Institution.

Nous ne pouvons terminer notre rapport sans

exprimer notre reconnaissance pour l'aide courtois et bienveillant que nous avons reçu de la part de M. le secrétaire-trésorier et de son assistant, dans l'exécution de nos devoirs.

E. Gagnon, } Auditeurs.
Chs. Gouin, }

Il est résolu sur la proposition de M. L. Bourget, secondé par M. L. Amiot :

Que le rapport et les états annuels qui viennent d'être lus, soient adoptés, publiés et imprimés pour l'usage des fondateurs.

M. L. Bilodeau propose, secondé par M. S. Roy, et il est résolu :

Que les remerciements sincères des fondateurs de la Caisse d'Économie Notre-Dame sont dus et offerts à MM. les président et caissier-gérant ainsi qu'à MM. les directeurs, pour la prudence et la sagesse qu'ils ont apportées dans la gestion des affaires de l'année.

M. J. B. Dugal propose, secondé par MM. Moisan, et il est résolu :

Que les remerciements des fondateurs soient offerts au secrétaire-trésorier, Samuel Benoit, écuier, ainsi qu'aux autres officiers de l'Institution pour la manière honorable avec laquelle ils ont rempli leurs devoirs respectifs.

M. F. X. Picher propose, secondé par M. E. O. Boulet, et il est résolu :

Que MM. S. Roy, J. Gingras et L. Bilodeau

soient nommés scrutateurs pour l'élection des directeurs qui doivent remplacer ceux qui sortent de charge.

Le dépouillement du scrutin étant fait, l'honorable I. Thibaudeau et G. Matte, écuier, sont déclarés unanimement réélus.

Il est proposé par M. J. Corbin, secondé par M. P. Bélanger, et résolu :

Que les remerciements de cette assemblée soient votés à MM. les scrutateurs pour la manière habile avec laquelle ils ont rempli les devoirs de leur charge.

Les noms de MM. J. A. Tapin et F. Gingras, recommandés par le bureau de direction, sont acceptés unanimement pour remplacer ceux de J. C. Taché, écuier, et M. A. Angers, comme membres fondateurs ; les deux derniers ayant cessé de demeurer à Québec.

Le président étant remplacé au fauteuil par M. L. Amiot, il est résolu sur la proposition de Mr. M. Poitras, secondé par M. O. Drolet :

Que les remerciements de l'assemblée soient offerts à Germain Roberge, écuier, pour avoir rempli avec impartialité les devoirs de président.

G. Roberge, président.

S. Benoit, secrétaire.

Québec, 18 juin 1866.

A une assemblée des directeurs tenue ce jour, les officiers suivants ont été réélus, savoir :

Président,—O. Robitaille, écr., M. D.

Vice-Présidents,—A. B. Sirois, écr., et G. H. Simard, écr.

Président Honoraire,—Sa Grandeur l'évêque de Tloa.

Vice-Présidents Honoraires,—L'honorable U. J. Tessier et Chs. Langevin, écr.

Comité des placements,—Dr. O. Robitaille, président, F. Vézina, écr., caissier-gérant, l'honorable I. Thibaudeau, G. H. Simard, écr., E. Chinic, écr., et S. Benoit, écr.

S. Benoit,

Secrétaire-Trésorier.

Québec, 19 juin 1866.

Le nouvel acte d'incorporation de la Caisse fut obtenu. Son titre était: "Acte pour étendre et définir les pouvoirs de la Banque d'Epargne, connue sous le nom de "La Caisse d'Economie de Notre-Dame de Québec." Sanctionné le 15 août 1866—29 et 30 Vict., ch. 130.

Le 22 août 1866, des remerciments furent votés aux Hon. Sir Belleau, Tessier, Langevin et Bureau, ainsi qu'à J. D. Brousseau, écr., M. P. P.

MM. les président, vice-président, caissier-gérant et secretaire-trésorier furent nommés un comité pour formuler une nouvelle série de règlements bâsés sur le nouvel acte d'incorporation, et de faire rapport quand ils le jugeront à propos.

Le 28 septembre 1866. Le caissier-gérant présente un projet de règlements divisés tant pour la

régie intérieure de la Caisse, que pour ce qui concerne les déposants. Ce code de règlements est approuvé, et le président est chargé de faire examiner ces règlements, puis de convoquer une assemblée des directeurs honoraires pour les sanctionner.

M. Stanislas Drapeau est nommé pour remplacer M. Jean Bélanger, décédé,comme directeur-honoraire, sujet néanmoins à l'approbation de la prochaine assemblée des directeurs-honoraires.

Le caissier-gérant propose aux directeurs la considération de l'ouverture d'une succursale de la Caisse, dans les bureaux de la Banque Nationale, Basse-Ville. Cette proposition est adoptée et le caissier-gérant est autorisé d'agir en conséquence. M. Matte fut nommé le comptable pour la branche de la Caisse à la Basse-Ville. Ce fut alors que M. Wm. Moffat, du bureau de la Société de Construction Permanente de Québec, remplaça M. Matte à la Caisse d'Economie.

En conséquence du grand incendie qui brûla une grande partie de la paroisse de St.-Roch de Québec et de St.-Sauveur, en octobre 1866, les directeurs de la Caisse d'Economie Notre-Dame votèrent une somme de mille piastres pour venir en aide aux incendiés des quartiers St.-Roch et St.-Sauveur.

En vertu de la nouvelle charte, les directeurs prêtent serment d'office, le 3 novembre 1866, en présence de G. Hall, écr., juge de paix de Québec. Ils font en même temps le tirage au sort, pour établir l'ordre dans lequel les directeurs devront sortir de charge, à commencer en juin prochain :

Le résultat du scrutin est comme suit :

Pour 1867	MM.	Thibaudeau	et	Matte.
1868	"	Amiot	"	Simard.
1869	"	Cinqmars	"	Dussault.
1870	"	Chinic	"	Brousseau.
1871	"	Robitaille	"	Sirois.

Le 28 février 1867, M. A. B. Sirois fut nommé notaire de la Caisse, et M. C. Delagrave, avocat de la même Institution.

Le 31 mai 1867, le caissier-gérant donne lecture d'un long rapport, élaboré par lui, sur l'état actuel de l'Institution, sur sa marche progressive et son administration. Ce rapport que nous faisons suivre ici, est adopté avec acclamation, et est inséré au long dans les minutes de l'assemblée du jour.

Une gratification de $400 est votée au caissier-gérant pour l'année écoulée, en sus de son salaire. Ci-suivent, le rapport mentionné ci-dessus du caissier-gérant, ainsi que le rapport annuel des directeurs, accompagné des procédés de l'assemblée annuelle des directeurs-honoraires.

Rapport du caissier-gérant aux directeurs de la Caisse d'Economie Notre-Dame de Québec, 31 mai 1867.

Monsieur le Président et Messieurs les Directeurs.

Les registres de la Caisse d'Economie Notre-Dame de Québec renfermeront cette année, le plus beau résultat de toutes ses opérations depuis son origine.

Il semble que la providence a pris cette Insti-

tution sous sa garde toute spéciale, puisque le succès continuel et progressif l'accompagne partout.

Les directeurs et les fondateurs doivent être heureux de cette belle position de la Caisse, et se trouver doublement récompensés des services qu'ils lui ont rendus si noblement, depuis sa fondation.

Comme un des premiers fondateurs, et celui qui ai suivi pas à pas les affaires générales de l'Institution, je me réjoui des progrès étonnants qu'elle a faits dans le cours de sa carrière de dix-neuf années.

Le chiffre total des intérêts reçus et accrûs, y compris le montant au crédit de profits et pertes, l'an dernier, s'élève cette année à $69,572.25, duquel il faut nécessairement déduire :

1o Les dépenses courantes, y compris les salaires $6,606.23

2o Les intérêts payés aux déposants.....$37,155.80

$43,762.03

laissant en faveur du compte de profits et pertes la somme de.....$25,810.22.

Jusqu'ici les salaires n'ayant jamais été fixés d'une manière permanente, mais payés en rapport avec les profits annuels de l'Institution, ça été une habitude de payer des gratuités aux officiers, suivant les fonds disponibles.

Je recommande que la même chose soit observée cette année, mais pour la dernière fois, vû que je désire vous donner une échelle fixée pour les salaires futurs des divers officiers de la Caisse.

Je recommande donc que les gratuités suivantes soient sanctionnées, savoir :

A M. le Président.....	$400.00
A M. le Secrétaire-Trésorier.....	250.00
A son 1er Assistant.....	80.00
Au 2em Assistant.....	30.00
Au Commis des intérêts.....	30.00
Au Messager.....	20.00
Aux deux Auditeurs.....	40.00
	$850.00

Je prends ici occasion de rendre un hommage mérité au dévouement de mes subalternes. Il est impossible d'apporter un zèle plus soutenu à l'accomplissement de leur tâche laborieuse respective.

Il a toujours été d'usage, chaque année, de recommander à l'approbation de l'assemblée annuelle des fondateurs, aujourd'hui les directeurs-honoraires, une somme destinée par les directeurs, comme aide au don à nos Institutions de charité le plus en besoin.

Les moyens de la Caisse, cette année, le permettant, et la loi autorisant les directeurs maintenant de voter cette somme eux-mêmes, je propose que cette somme soit fixée à $3,000.00 pour être répartie au bon plaisir des directeurs.

Dans le cours de l'année, nous nous sommes occupés de la suspension de paiement de la banque du Haut-Canada, et nous avons résolu de considérer ce placement comme une perte réelle.

Je déduirai donc des profits de l'année, le mon-

tant déjà réduit des actions de la banque du Haut Canada, savoir $3,600.

Et afin de donner plus de solidité et d'assurance au placement que nous avons sur la propriété de la Caisse, surtout dans un temps où les immeubles perdent de leur valeur, je propose de réduire ce placement de la somme de $2,730 16.

Les profits permettront encore d'ajouter à notre fonds de réserve une somme de $8,000 afin de l'élever au chiffre de $70.000 ; et je demande que ceci soit sanctionné.

Monsieur le Président,

Vous savez comme moi que depuis la fondation de la Caisse d'Économie Notre-Dame de Québec, ses directeurs ont toujours donné honorablement, d'abord leur responsabilité personnelle, ensuite leur temps bien précieux, leur service et leur influence pour le bien de l'Institution et pour l'avantage de leurs concitoyens, sans en recevoir la moindre rémunération quelconque.

Cette charge devenant de plus en plus onéreuse, et les moyens de l'institution le permettant, la législature n'a pas hésité d'autoriser le paiement des services des directeurs, et cette année, ces messieurs ont droit légalement à une rémunération pour leurs services.

Tout le monde connaît et se réunira, j'en ai l'assurance, pour constater l'importance de l'œuvre d'utilité générale à laquelle mes amis, les directeurs, se sont consacrés, en étendant l'influence tout

en augmentant la solidité de la Caisse d'Économie Notre-Dame de Québec.

Ils ont lié avec le clergé et les citoyens des relations qui permettront à notre belle Institution de faire pénétrer son action dans tout le diocèse, et tout le district de Québec.

Ceci posé, il nous est facile d'établir les conséquences qui en dérivent et l'importance qui s'y rattache.

Tant de services passés, tant de peines et de fatigues continuelles peuvent-ils demeurer inconnus et sans rémunération, lorsque surtout les profits de l'Institution qu'ils ont patronisée et administrée ont été accumulés par leur économie ?

Pas une voix ne s'élèvera pour dire *non.*

Je désire donc M. le président, qu'il soit voté unanimement et avec acclamation une somme de trois cent piastres pour chacun des neuf directeurs de la Caisse, en considération de leurs services passés, et de leurs travaux compliqués et difficiles, dont le nombre et presque toujours l'urgence demandaient un zèle et une assiduité qui ne leur ont pas fait défaut. Je suis heureux de pouvoir leur rendre ce témoignage dans la présente occasion et de recommander pour eux comme ci-haut une somme totale de $2,700.

Monsieur le Président et Messieurs les Directeurs,

Après avoir ainsi réduit, comme je viens de l'énumérer, les divers items de dépenses, pertes, dons, gratuités et autres, il me restera encore pour

des objets imprévus une somme de $4,930,06 qui demeurera jusqu'à nouvel ordre au crédit du compte de profits et pertes.

J'ai l'honneur maintenant de vous soumettre l'échelle suivante des salaires des divers officiers de la Caisse pour les années futures à compter du 1er juin 1867.

J'espère qu'il demeurera expressément entendu qu'il n'y aura plus à l'avenir ni bonus, ni gratuités, ni augmentation de salaire, excepté dans les cas que je mentionnerai ci-après, savoir.

Monsieur le président.....	$1,000 00
Monsieur le caissier-gérant.....	1,000 00
Monsieur le secrétaire-trésorier.	1,800 00
Son assistant à la Basse-Ville...	800 00
Son assistant à la Haute-Ville...	500 00
Messieurs les auditeurs.....	200 00
Le commis des intérêts.....	200 00
Le messager.....	200 00
	$5,700 00

Des salaires ci-dessus énumérés, ceux des deux assistants, des auditeurs, du commis des intérêts et du messager pourraient peut-être, en certains cas, requérir une augmentation. Quant aux autres, je pense qu'ils ne doivent pas être augmenté hormis pour causes bien graves et bien extraordinaires.

Le chiffre des salaires pour l'année courante sera donc fixé, j'ose l'espérer, à la somme de $5,700. J'estime à environ $800 la somme des autres dépenses de la Caisse, sans compter la rémunération des ser-

vices des directeurs qui ne seront payés sur les profits nets de l'année, qu'en rapport avec le nombre des assemblées régulières ou spéciales auxquelles ils auront fait acte de présence. Les dépenses totales ne devront donc pas beaucoup excéder la somme de $7,000 ce qui sera parfaitement en rapport avec les moyens de l'Institution.

Messieurs,

L'Institution ne doit pas seulement, lors qu'elle est florissante, payer ses officiers, rénumérer ses directeurs, faire part de ses profits aux institutions charitables incorporées etc., etc., elle doit aussi prendre les intérêts de ceux qui déposent entre ses mains, l'argent qui est la principale cause des profits.

Conformément aux règles de la banque, je proposerai et je recommande fortement que le taux d'intérêt sur tous les dépôts faits ou à faire dans le cours de l'année qui va commencer le 1er juin prochain, soit de cinq par cent *uniformément* sujet cependant à un changement l'an prochain, suivant que les directeurs le jugeront à propos.

En terminant, Messieurs, je dois vous remercier bien cordialement de l'attention que vous m'avez portée de tout temps et de la confiance que vous avez bien voulu reposer en moi.

Depuis tantôt vingt ans que nous avons l'honneur de dériger ensemble les affaires de la Caisse d'Économie Notre-Dame de Québec, et celui de représenter près d'elle l'appui de la confiance publique, chaque jour je ne puis qu'apprécier d'avantage le système que nous avons suivi, système qui a

été consolidé par celui non moins important dont le gouvernement nous a donné le privilège l'an dernier ; il rendra d'importants services, à la communauté civile de Québec, pour laqnelle il n'est pas seulement une facilité nouvelle, mais une nécessité.

Entouré de bons et dignes collègues qui me consacrent tout ce qu'ils ont de force et de mérite, animé par l'exemple d'administrateurs dont les suffrages ont distingué l'expérience et les éminentes qualités, secondé par des employés zélés et capables qui montrent pour les intérêts de notre Institution autant de dévouement que je ressens pour eux d'attachement, il me semble que la Caisse d'Économie Notre-Dame de Québec est pour nous toute une destinée et qu'elle nous vaudra dans l'avenir, si nous ne les avons pas déjà acquises, l'estime et la considération publiques.

Nous recevons déjà de nombreux témoignages de confiance ; et la législature provinciale ne perd pas une occasion de nous montrer la sienne.

Vous me permettrez de m'exprimer d'une autre manière sur la position de notre Banque d'Epargne, manière de voir qui me parait juste et équitable : Si la Caisse d'Economie Notre-Dame de Québec est une Institution, elle est aussi une intéressante affaire ; je crois l'avoir démontré. Elle est notre œuvre, et je me félicite, à tous égards de contribuer près de vous et avec vous à développer ses succès.

La dévise que j'ai toujours adoptée pour assurer son progrès et son développement et que je conserverai, j'espère, toute ma vie, est celle-ci :

Travail incessant, prudence et patience.

Croyez-moi, monsieur le président et messieurs les directeurs, avec beaucoup de respect et de consiration,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

F. Vézina,
Caissier.

Conformément à la loi, l'assemblée annuelle des directeurs honoraires de la Caisse d'Economie de Notre-Dame de Québec a été tenue, à son bureau, le troisième lundi de juin courant.

L'honorable Ulric J. Tessier est appelé à la chaire et Samuel Benoit, écuier, est prié d'agir comme secrétaire.

Le président de l'Institution donne lecture du rapport annuel des directeurs-gérants :

Dix-neuvième rapport annuel de la Caisse d'Economie de Notre-Dame de Québec aux directeurs-honoraires de cette Institution.

Messieurs,

Dans notre rapport de l'an dernier, présenté aux fondateurs de la Caisse d'Economie, nous disions que l'acte d'incorporation qui régissait notre Institution était sur le point d'expirer, et que nous avions pétitionné la législature pour lui demander un nouvel acte plus en rapport avec les besoins de la Caisse, et d'un caractère permanent.

Grâce à la bienveillante sollicitude des honora-

bles Sir N. F. Belleau et H. L. Langevin, et de plusieurs députés, amis de l'Institution, nous avons obtenu cet acte tant désiré.

Aussitôt après la promulgation de notre nouvel acte d'incorporation, nous avons préparé deux nouveaux codes de règlements, l'un concernant les déposants, l'autre la gouverne du bureau de direction. Ces deux codes de règlements ont été soumis à une assemblée générale des directeurs honoraires pour en recevoir leur approbation.

Aujourd'hui, nous sommes heureux de rencontrer, pour la première fois, les directeurs honoraires, pour leur présenter notre rapport de l'année terminée le 31 mai dernier, rapport qui vous fera voir que la prospérité de la Caisse est des plus florissante, et qu'elle continue sa marche ascendante.

Nous avons inscrit dans nos livres les noms de 1,048 déposants, et 741 comptes ont été clos, donnant en tout 3,768 déposants. Les dépôts de l'année s'élèvent à la somme de $1,074,915.53 et $996,612.51 ont été retirés, donnant une augmentation de $78,-303.02 qui, ajoutée à la balance de l'an dernier, forme un total de $877,372.47 placé au crédit des déposants.

Toutes les dépenses pour la gestion des affaires de la Caisse payées, ainsi que les intérêts dûs aux déposants, nous mettons de côté $3,200 pour les institutions charitables de Québec; nous réduisons la valeur de notre propriété de $24,000 à $20,000; nous retranchons sur nos placements $3,600; nous ajoutons $8,000 au fonds de réserve, qui est maintenant de $70,000, et nous laissons de plus $4,330.06,

au crédit du compte de profits et pertes, pour les cas imprévus.

En vue de la prospérité de la Caisse, les directeurs sont heureux d'annoncer aux déposants et au public que 5 par cent seront alloués sur tous les dépôts n'excédant pas $2,000.

Lors de l'incendie du 14 octobre dernier, nous avons voté $1,000 pour venir en aide aux pauvres malheureux qui avaient été les victimes de cette grande calamité.

En novembre dernier, dans le but de donner toutes les facilités possibles à nos nombreux déposants, surtout à ceux de la rive sud du fleuve, nous avons ouvert une succursale dans les bureaux de la banque Nationale ; aux directeurs de cette belle Institution financière nos remerciements pour la libéralité avec laquelle ils ont acquiescé à notre demande.

Tous les livres de la Caisse ont été soigneusement examinés par les auditeurs et trouvés dans le meilleur ordre possible ; les valeurs de l'Institution, à la garde du caissier-gérant, ont été aussi vérifiés par le président, un des vice-présidents et les auditeurs.

Entrant dans une nouvelle période d'existence, il nous est agréable d'exprimer nos bien sincères remerciments à notre caissier-gérant, Frs. Vézina, écuier, pour la haute habileté avec laquelle il surveille si soigneusement les finances de la Caisse.

Nous avons eu à enregistrer pendant l'année le décès de l'un des premiers fondateurs de la Caisse,

M. Michel Bilodeau. Il est vrai que, depuis quelques années, M. Bilodeau, obligé par sa faible santé de se retirer des affaires, demeurait à la campagne, et avait envoyé sa résignation, mais il conservait toujours ses affections pour cette Institution dont il avait été le premier trésorier et le premier déposant, et pour laquelle il faisait des vœux constants de prospérité. Nous avons aussi à mentionner le décès de quatre directeurs-honoraires : Louis Fiset, Siméon Lelièvre, Jean Bélanger et Yves Tessier, écuiers, que vous devez remplacer.

En terminant, nous aimons à faire connaître que tous les officiers de la Caisse ont rempli honorablement, et avec habileté, les divers devoirs de leurs charges.

Le tout humblement soumis,

Ol. Robitaille,

Président.

Québec, 31 mai 1867,

État des opérations financières de l'année expirée le 31 mai 1867.

Recettes.

Balance en banque le Ier juin 1866		$53,462 44
Dépôts	1,074,915 53	
Placements	81,804 52	
Intérêts	61,637 56	

Loyers	785 70	
		1,219,143 31
		$1,272,605 75

Déboursés.

Remis aux déposants	996,612 51	
Placements	161,609 68	
Intérêts	37,117 83	
Dépenses courantes et dons	14,756 23	
Réparations à la bâtisse	637 53	
Ameublement	31 27	
		1,210,765 05
Argent en banque		61,840 70
		$1,272,605 75

Passif.

Montant des dépôts	$877,372 47
Fonds de réserve	70,000 00
Profits et pertes	4,330 06
	$951,702 53

Actif.

Effets de la province et de corps publics incorporés	$834,610 65

Argent en banque.....	61,840 70
Propriété et créances immobilières.....	22,827 39
Intérêts accrûs et non reçus.....	21,676 78
Prêts sur garanties collatérales.....	9,481 66
Autres créances.....	1,034 08
Ameublement.....	231 27
	$951,702 53

F. Vezina,
Caissier-gérant.

Sam. Benoit,
Secretaire-Trésorier.

Nous avons examiné avec soin les livres et états des affaires pour l'année expirée le 31 de mai dernier, et nous certifions les avoir trouvés exacts dans tous leurs détails. Nous certifions de plus, que les effets et autres valeurs, vérifiés par nous, et formant l'actif, sont entrés correctement dans les livres de l'Institution.

E. Gagnon,
Chs. Gouin,
Auditeurs.

Québec, juin 1867.

Il est proposé par L. G. Baillargé, écuier, secondé par Isaïe Gaudry, écuier, et résolu :

Que le rapport et les états qui viennent d'être lus soient adoptés, et que les remerciments des directeurs-honoraires soient offerts à MM. les président et directeurs-gérants, pour l'habileté avec

laquelle ils ont administré les affaires de la Caisse d'Economie de Notre-Dame de Québec, pendant l'année écoulée.

Proposé par Abraham Hamel, écuier, secondé par Eugène Panet, écuier, et résolu :

Que les remerciments des directeurs-honoraires soient votés à MM. les caissiers-gérant, secrétaire-trésorier et autres officiers de l'Institution, pour l'attention et la vigilance qu'ils ont apportés dans l'exécution de leurs charges respectives.

Après la nomination de MM. le docteur Rinfret et A. Hamel comme scrutateurs, on procède, suivant le mode indiqué par la loi, à l'élection de deux directeurs-gérants, pour remplacer l'honorable I. Thibaudeau et G. Matte, écuier, qui sortent de charge.

Le dépouillement du scrutin étant fait, les deux mêmes directeurs sont déclarés unanimement réelus.

Proposé par le Dr. R. F. Rinfret secondé par M. O. Drolet, et résolu :

Que cette assemblée approuve unanimement les nominations suivantes faites par les directeurs-gérants, pour remplir les vacances dans l'année, parmi les directeurs-honoraires, savoir : Cirylle Delagrave, L. J. C. Fiset, A. E. Tessier et A. T. Ledroit, écuiers, pour remplacer Siméon Lelièvre, Louis Fiset, Jean Bélanger et Yves Tessier, écuiers.

Proposé par C. Cinq-Ma:s, écuier, secondé par G. Matte, écuier, et résolu :

Qu'en vertu de la 5ème clause de l'acte d'incorporation, MM. Isaïe Gaudry et Louis Bilodeau soient

nommés pour remplir la charge d'auditeurs pendant l'année commencée le 1er de juin courant.

Le président ayant laissé la chaire et y étant remplacé par Abraham Hamel, écuier, il est proposé par le Dr. O. Robitaille, secondé par A. B. Sirois, écuier, et résolu :

Que les remerciments de cette assemblée soient cordialement offerts à l'honorable U. J. Tessier, pour ses services à la présidence.

Proposé par F. Vézina, écuier, secondé par A. B. Sirois, écuier, et résolu :

Que des remerciments soient votés à M. le secrétaire et à MM. les scrutateurs pour la manière attentive avec laquelle ils ont rempli les devoirs de leurs charges respectives.

U. J. Tessier,
Président.
Sam. Benoit,
Secrétaire.

Québec, 17 juin 1868.

L'assemblée des directeurs-honoraires étant dissoute, les directeurs-gérants ont ouvert leur première séance annuelle pour faire les nominations suivantes :

Président.—Ol. Robitaille, écuier, M.D.

Vice-Pésident.— A. B. Sirois et G. H. Simard, écuiers.

Comité de Finances.—Dr. Robitaille, F. Vézina,

l'honorable I. Thibaudeau, G. H. Simard Chinic, et S. Benoit, écuiers.

SAM. BENOIT,
Secrétaire.

Monsieur le Président,

La seconde décade que nous complétons à été marquée, comme vous l'avez vu, par des faits considérables et des événements importants pour l'avenir de notre œuvre.

La Caisse d'Economie a eu à supporter des charges proportionnellement plus grandes qu'aucune des années de la première décade, mais toutes ces charges n'ont été faites qu'en proportion de ses revenus et de ses profits reconnus.

Spécialement appelé par mes collègues à l'appréciation sévère des faits accomplis et à une extrême prudence dans les prévisions à faire pour l'avenir, nous n'avons agi qu'avec beaucoup de précaution et en consultant l'expérience de longues études sur l'économie politique et toujours après un examen approfondi des chiffres réels des opérations journalières.

Il fallait nous assurer ensuite qu'il était pourvu par des réserves convenables aux besoins de l'avenir non seulement à ceux dont une prudence ordinaire conseille toujours de tenir compte, et que les directeurs ont eu la sagesse de prendre tous les ans en considération, mais aussi des besoins particuliers à notre genre d'affaires, qui imposent au présent envers

l'avenir des obligations rigoureuses. Nous avons fait cette révision avec le plus grand scrupule.

S'il nous était resté des doutes sur ce point, nous n'aurions pas conseillé ces charges ou ces dépenses pour rendre plus sûre la marche de la Caisse d'Economie durant la 3me décade, et n'avoir pas à refaire en arrière le pas que nous faisons aujourd'hui en avant. Vous comprenez, M. le président, qu'il n'est possible à personne de vous donner une certitude à cet égard ; l'avenir est toujours l'avenir, c'est-à-dire, l'inconnu et l'incertain ; mais nous avons exposer les raisons qui nous font considérer comme probable le maintien de l'état satisfaisant que présente la seconde décade du récit historique de la Caisse d'Economie.

(Signé) F. Vézina.